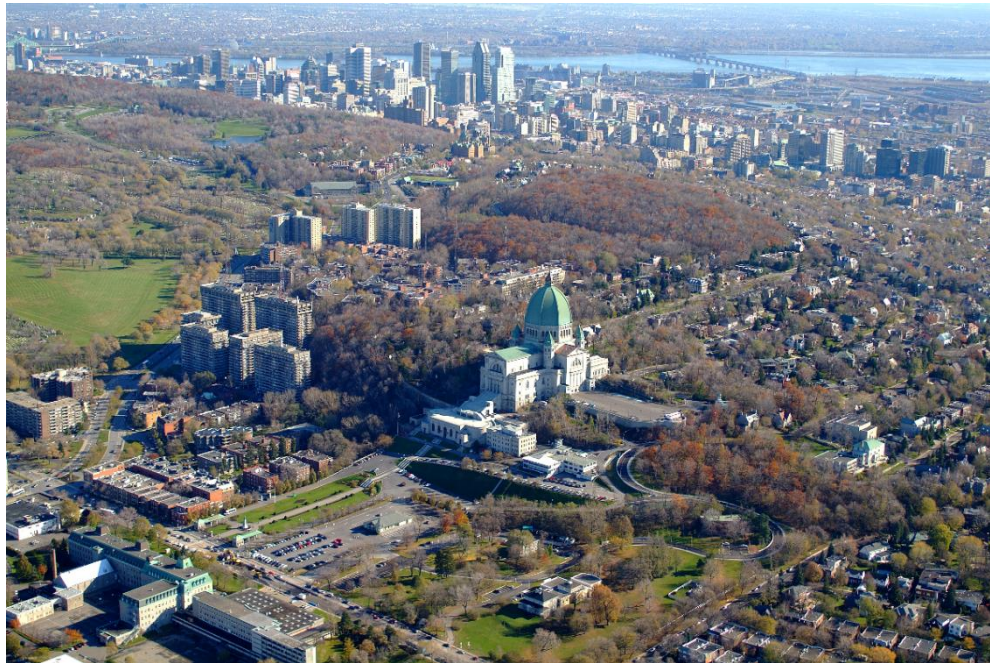


Plan de conservation  
du site patrimonial du Mont-Royal

# Rapport de consultation

Février 2017



Vue aérienne du sanctuaire de l'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal

© Air Imex Ltée, Ville de Montréal, 2006



## Table des matières

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                                   | 1  |
| Approche retenue pour la consultation .....                         | 2  |
| Organisation et synthèse du rapport .....                           | 2  |
| 1 Brève présentation du site patrimonial.....                       | 4  |
| 1.1 L'évolution récente du site patrimonial .....                   | 4  |
| • 1.1.1 Un site fréquenté et reconnu .....                          | 4  |
| • 1.1.2 Quelques défis nouveaux .....                               | 5  |
| 1.2 Le décret d'arrondissement historique et naturel de 2005 .....  | 5  |
| 2 Les commentaires des citoyens sur le plan de conservation .....   | 7  |
| 2.1 Considérations générales .....                                  | 7  |
| • 2.1.1 Un document utile qui doit être amélioré .....              | 7  |
| • 2.1.2 Le paysage : une notion à préciser .....                    | 8  |
| • 2.1.3 Les inquiétudes quant à la mise en œuvre du plan.....       | 8  |
| 2.2 La description et l'historique.....                             | 8  |
| • 2.2.1 La présence amérindienne .....                              | 9  |
| • 2.2.2 Le concept d'Olmsted.....                                   | 9  |
| • 2.2.3 La reconquête de la montagne au profit du bien public ..... | 9  |
| • 2.2.4 La pratique des sports d'hiver .....                        | 10 |
| • 2.2.5 Mise à jour des informations.....                           | 10 |
| 2.3 Les valeurs patrimoniales .....                                 | 10 |
| • 2.3.1 Une valeur ethnologique à considérer .....                  | 10 |
| • 2.3.2 Valeur d'usage et vocation publique.....                    | 11 |
| • 2.3.3 L'énoncé des valeurs .....                                  | 11 |
| • 2.3.4 La formulation des différentes valeurs .....                | 12 |
| 2.4 Les caractéristiques patrimoniales .....                        | 12 |
| • 2.4.1 Les bâtiments .....                                         | 13 |
| • 2.4.2 La biodiversité .....                                       | 13 |
| 2.5 Les orientations .....                                          | 15 |
| • 2.5.1 Les orientations générales à nuancer.....                   | 15 |
| • 2.5.2 Un vocabulaire plus directif.....                           | 15 |

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| • 2.5.3 L'organisation des orientations .....                                   | 15 |
| • 2.5.4 L'application des orientations aux propriétaires institutionnels .....  | 16 |
| • 2.5.5 Des orientations spécifiques à ajouter .....                            | 17 |
| • 2.5.6 L'Université de Montréal : sous le signe du développement durable ..... | 17 |
| • 2.5.7 Les propositions d'Héritage Montréal.....                               | 18 |
| 3. Les commentaires des citoyens sur des enjeux particuliers .....              | 21 |
| 3.1 La gestion du site.....                                                     | 21 |
| • 3.1.1 Une vision globale pour l'avenir du site .....                          | 21 |
| • 3.1.2 La cohérence des actions des administrations.....                       | 22 |
| • 3.1.3 La Table de concertation du Mont-Royal : une instance à renforcer.....  | 22 |
| 3.2 La mise en valeur de la montagne.....                                       | 23 |
| • 3.2.1 L'héritage de Frederick Law Olmsted .....                               | 23 |
| • 3.2.2 L'accès convivial à la montagne .....                                   | 24 |
| • 3.2.3 Les défis de la fréquentation accrue .....                              | 24 |
| 3.3 L'entretien et la réhabilitation des propriétés institutionnelles .....     | 25 |
| • 3.3.1 La question du financement.....                                         | 25 |
| • 3.3.2 Des procédures à simplifier .....                                       | 26 |
| • 3.3.3 La gestion écoresponsable des campus universitaires.....                | 26 |
| • 3.3.4 L'entretien des lots privés dans les cimetières .....                   | 26 |
| • 3.3.5 La privatisation des propriétés institutionnelles .....                 | 27 |
| • 3.3.6 Les projets de reconversion à vocation publique.....                    | 27 |
| 3.4 Le site patrimonial, la ville et la région.....                             | 28 |
| • 3.4.1 Des limites à reconsidérer .....                                        | 28 |
| • 3.4.2 Le centre-ville et la zone verte et bleue .....                         | 29 |
| • 3.4.3 La protection des vues au niveau régional.....                          | 29 |
| 3.5 Les fouilles et découvertes archéologiques amérindiennes .....              | 30 |
| • 3.5.1 Les fondements des revendications autochtones.....                      | 30 |
| • 3.5.2 La restitution des sépultures et la mise en valeur des artefacts.....   | 30 |
| 3.6 La connaissance du site .....                                               | 31 |
| • 3.6.1 L'interprétation des orientations : le cadre conceptuel.....            | 31 |
| • 3.6.2 Les études et le partage des connaissances.....                         | 31 |

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| • 3.6.3 Un outil pour vulgariser le contenu du plan de conservation .....     | 32 |
| 3.7 La révision de la Loi sur le patrimoine culturel.....                     | 32 |
| 4. Le questionnaire en ligne .....                                            | 34 |
| 4.1 Les objectifs du plan de conservation .....                               | 34 |
| 4.2 Les qualités du site patrimonial.....                                     | 35 |
| 4.3 La clarté du plan de conservation .....                                   | 35 |
| 4.4 Le site patrimonial : valeurs, caractéristiques, qualités visuelles ..... | 36 |
| 4.5 Les orientations du plan .....                                            | 37 |
| • 4.5.1 Le milieu naturel.....                                                | 37 |
| • 4.5.2 Le cadre bâti existant .....                                          | 38 |
| • 4.5.3 Les agrandissements et les nouvelles constructions.....               | 38 |
| • 4.5.4 Les cimetières .....                                                  | 39 |
| 4.6 Les menaces à la préservation du site patrimonial .....                   | 39 |
| En guise de conclusion .....                                                  | 40 |
| Annexes .....                                                                 | 41 |
| Corrections proposées par Daniel Chartier .....                               | 41 |
| Recommandations contenues dans les mémoires.....                              | 43 |
| Réponses au questionnaire en ligne : identification des répondants.....       | 50 |
| Comité d’audition .....                                                       | 71 |
| Chronologie des travaux.....                                                  | 72 |
| Documentation pertinente.....                                                 | 72 |

## Introduction

Le site patrimonial du Mont-Royal est le seul des 12 anciens arrondissements déclarés du Québec à avoir été protégé comme arrondissement historique et naturel. C'est un site complexe qui occupe une place importante dans le paysage et l'histoire de la métropole. On lui attribue plusieurs valeurs patrimoniales, dont la préservation constitue le principal objectif du plan de conservation.

Le projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal a d'abord été soumis à une consultation du milieu par l'entremise de la Table de concertation du Mont-Royal<sup>1</sup>. Complémentaire à la consultation statutaire des villes de Montréal et de Westmount, cette étape (facultative dans le processus d'approbation des plans de conservation) a permis de recueillir les observations et les suggestions des participants à la Table. La version du document rendue publique le 28 septembre 2016, qui est l'objet de la présente consultation, tient compte des remarques formulées dans le cadre de cette préconsultation. Il convient de rappeler l'importance du plan de conservation, qui définit les grandes orientations en vue d'assurer la préservation, la réhabilitation et la mise en valeur du site patrimonial au profit des générations futures.

Déclaré arrondissement historique et naturel le 9 mars 2005, le site patrimonial du Mont-Royal comprend le parc public inauguré en 1876, qui marque le début de la protection de la montagne. Il inclut également le bois Summit, un autre parc public acquis par la Ville de Westmount en 1940, et le parc du sommet d'Outremont récemment établi par la Ville de Montréal en partenariat avec le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal. Entre ces trois sommets, le secteur appelé « l'entre-monts » est le site des cimetières, véritable nécropole au cœur de la ville. Quant aux flancs de la montagne, ils sont ceinturés par des ensembles institutionnels et des zones résidentielles, entrecoupés par des espaces verts, dont le parc Jeanne-Mance.

La consultation publique sur le projet de plan tenue par le Conseil du patrimoine culturel du Québec a suscité l'intérêt des Montréalais. Comme les précédentes, cette démarche de consultation des citoyens a été menée dans un esprit d'ouverture et de transparence. Le Conseil s'est engagé à rendre compte au ministre de la Culture et des Communications des différents points de vue qui ont été exprimés en vue de bonifier la version définitive du plan. Le rapport de consultation est une synthèse des commentaires émis oralement ou par écrit, y compris des remarques qui ont été formulées par les répondants au questionnaire

---

<sup>1</sup> La Table de concertation du Mont-Royal regroupe des acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, notamment des représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. Elle a été créée à la suite du décret de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, en 2005.

mis en ligne. Il contient, en annexe, des commentaires de ces internautes et les recommandations contenues dans les mémoires.

### **Approche retenue pour la consultation**

La consultation sur le projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal a été enclenchée le 28 septembre 2016 avec la publication, sur le site Web du Conseil, du document rédigé par l'équipe de professionnels de la Direction générale du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Ce projet de plan de conservation a été présenté aux citoyens par deux représentants du ministère à une séance d'information qui s'est tenue le 19 octobre 2016 à l'école de musique Vincent-d'Indy, sise au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Une trentaine de personnes ont écouté les explications fournies par les deux représentants du ministère en présence des membres du comité d'audition du Conseil. Une période de questions a suivi l'exposé.

C'est également le 19 octobre qu'un questionnaire a été mis en ligne par le Conseil. Durant les semaines suivantes, près de 500 personnes se sont exprimées sur le contenu du plan de conservation. Cette participation citoyenne élevée démontre la pertinence de l'exercice et confirme l'attachement des Montréalais à la montagne.

L'audience publique elle-même s'est tenue à l'école de musique Vincent-d'Indy, les 22 et 23 novembre 2016. Quinze mémoires ont été soumis par des citoyens et divers organismes ou institutions préoccupés par la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur de la montagne. Les membres du comité d'audition ont pu alors échanger avec les auteurs des mémoires. Une quarantaine de personnes ont assisté à la première séance et une vingtaine à la seconde.

### **Organisation et synthèse du rapport**

Le rapport de consultation se veut un compte-rendu fidèle des points de vue exprimés par les participants. Après une brève présentation du site patrimonial, ces commentaires sont regroupés en trois parties.

La section 2 regroupe les commentaires formulés sur le plan de conservation lui-même : l'appréciation générale du document, la description et l'historique du site, les valeurs et les caractéristiques patrimoniales ainsi que les orientations ministérielles pour sa conservation, sa réhabilitation et sa mise en valeur.

La section 3 porte sur des enjeux particuliers. Sans doute parce que le projet de plan avait fait l'objet d'une préconsultation, plusieurs des participants ont prêté attention à sa mise en œuvre. Ces intervenants dans le site, qui sont pour la plupart des membres de la Table de concertation du Mont-Royal, ont fait part de leurs craintes et de leurs attentes, en plus de

proposer des suggestions ou des recommandations formelles. D'autres citoyens ou organismes ont aussi abordé l'un ou l'autre des enjeux liés à la conservation du mont Royal.

La section 4 s'attarde aux réponses au questionnaire en ligne.

Un large consensus se dégage des points de vue exprimés par les citoyens et les groupes concernés par l'avenir du site patrimonial du Mont-Royal. La conservation de l'intégrité du milieu naturel, la facilitation de l'accès aux trois parcs publics et la reconnaissance de la valeur emblématique de la plus connue des collines MontérégienNES font l'unanimité.

Les deux principales menaces soulignées par les citoyens touchent le redéveloppement des grands ensembles institutionnels ceinturant la montagne et la pression immobilière à ses abords. Selon certains représentants du milieu associatif et de nombreux citoyens, le plan ouvre la porte à des projets qui pourraient compromettre les valeurs patrimoniales.

De son côté, le milieu institutionnel s'interroge surtout sur les modalités d'application des orientations du plan de conservation. Dans le contexte de sous-financement, l'entretien et la réhabilitation des vastes parcs immobiliers des campus universitaires ou des bâtiments excédentaires des anciens hôpitaux posent un défi de taille aux responsables, qui doivent concilier les usages contemporains des bâtiments avec la protection du patrimoine.

## 1 Brève présentation du site patrimonial

Le site patrimonial du Mont-Royal est un lieu important à plus d'un titre. Situé au cœur de la métropole, il est reconnu comme symbole de Montréal. À la fois site archéologique, parc naturel, nécropole et siège d'institutions éducatives, hospitalières et religieuses, il a une valeur patrimoniale nationale.

### 1.1 L'évolution récente du site patrimonial

Les Montréalais fréquentent le mont Royal depuis longtemps. Cependant, la mobilisation citoyenne autour de l'enjeu de l'avenir de la montagne s'est développée surtout à partir des années 1960.

- **1.1.1 Un site fréquenté et reconnu**

Des organismes de protection du patrimoine, tels Sauvons Montréal, Héritage Montréal et Les amis de la montagne, ainsi que des comités de citoyens exercent leur vigilance pour assurer la préservation et la mise en valeur de la montagne. De concert avec la Ville de Montréal, notamment au sein de la Table de concertation du Mont-Royal, ces organismes effectuent un travail de sensibilisation favorisant l'appropriation du site patrimonial par les citoyens.

Les statistiques les plus récentes sur la fréquentation de la montagne remontent à l'année 2006. Selon l'étude intitulée *Clientèle du parc du Mont-Royal*, commandée par le Bureau du mont Royal, le parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance attiraient quatre millions et demi de visiteurs. Selon Daniel Chartier, architecte paysagiste à la Ville de Montréal durant 37 ans, ce chiffre doit avoir augmenté en raison des aménagements faits depuis ce temps, notamment l'entrée Peel et celle du secteur du Parc/des Pins.

Le parc du Mont-Royal, réalisé en 1876 d'après les plans du célèbre architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted, est aussi devenu un attrait touristique. Des belvédères, les visiteurs jouissent en effet d'une vue imprenable sur le Vieux-Montréal, le centre-ville moderne et la banlieue.

La qualité des réalisations faites pour restaurer et mettre en valeur le mont Royal au cours des dernières années a été reconnue par diverses organisations professionnelles québécoises et canadiennes. La National Association for Olmsted Parks (NAOP), organisation vouée à la préservation de l'héritage de Frederick Law Olmsted, a également souligné ces diverses initiatives : « We applaud the continued coordinated efforts by the Québec Government, the City of Montréal and their partners to restore the park and enhance the links between the mountain and the city. We also salute the commitment of the citizens of Montreal to protecting this great public work of landscape architecture<sup>2</sup>. »

---

<sup>2</sup> National Association for Olmsted Parks, Comments from NAOP [on the *Projet de plan de conservation du Mont-Royal*], November 8, 2016, p. 1.

- **1.1.2 Quelques défis nouveaux**

La conservation d'un site naturel et historique de l'importance du mont Royal constitue une lourde mission pour les divers intervenants dans le site. À la pression immobilière se sont ajoutés les changements climatiques, qui risquent d'avoir un impact sur la gestion du milieu naturel, la reconversion de certains grands ensembles institutionnels, qui formaient une sorte de zone tampon entre la ville et la montagne, ainsi que les problèmes de financement des investissements nécessaires pour l'entretien et la réhabilitation des bâtiments anciens. Ces nouveaux enjeux auront des conséquences sur la mise en œuvre des orientations du plan.

## **1.2 Le décret d'arrondissement historique et naturel de 2005**

La Commission des biens culturels du Québec (ancienne dénomination du Conseil du patrimoine culturel du Québec) a été impliquée dans la constitution, en 2005, du site patrimonial du Mont-Royal. À la suite d'une consultation publique tenue du 21 au 24 mai 2002, un premier avis portant sur les mesures de sauvegarde jugées nécessaires à la préservation du mont Royal a été émis le 2 juillet 2002 et un second avis sur les raisons du décret, le périmètre retenu et le mode de gestion du site a été émis le 3 avril 2003.

Le texte du décret (190-2005) concernant la déclaration de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en précise les valeurs patrimoniales. On y établit que :

[...] le mont Royal constitue un point de repère visuel majeur et un lieu identitaire et emblématique du Québec;

[...] le mont Royal représente historiquement un territoire qui permet un contact avec la nature, par la présence d'une grande variété d'espèces végétales et animales, et qui offre des espaces de détente et de loisirs;

[...] le parc du Mont-Royal est une des réalisations importantes de l'architecte du paysage Frederick Law Olmsted;

[...] le mont Royal, en tant qu'habitat et lieu d'inhumation amérindiens et euroquébécois, possède une valeur archéologique;

[...] le mont Royal comprend des institutions et des espaces sacrés, dont les cimetières, qui témoignent de l'histoire du Québec;

[...] le mont Royal renferme des monuments et sites historiques ayant une importance patrimoniale nationale;

[...] le mont Royal renferme une concentration d'immeubles de grandes institutions des domaines du savoir et de la santé qui présentent un intérêt historique par leur utilisation et par leur architecture;

[...] le mont Royal est étroitement lié à l'histoire de la ville de Montréal et à l'histoire du Québec.

De son côté, la Commission des biens culturels du Québec avait recommandé d'accorder une protection légale au site de la part du gouvernement en invoquant comme énoncé de valeur patrimoniale que « le mont Royal est un territoire qui englobe des espaces verts et des espaces construits dont les qualités naturelles et culturelles sont reconnues, et qui mérite d'être protégé du fait de sa rareté comme ressource non renouvelable, et de sa représentativité comme lieu emblématique national ».

## 2 Les commentaires des citoyens sur le plan de conservation

Les commentaires des mémoires sur le contenu du plan de conservation ont été regroupés en suivant l'organisation du plan de conservation. Les principales suggestions concernent l'historique, les valeurs patrimoniales et les orientations.

### 2.1 Considérations générales

- **2.1.1 Un document utile qui doit être amélioré**

Dans l'ensemble, le projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal est plutôt bien reçu. Plusieurs mémoires soulignent la qualité du document de la Direction générale du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications (MCC). « Ses collaborateurs, écrit le professeur émérite retraité de l'Université de Montréal Jean-Claude Marsan, ont fait une bonne description de l'évolution historique du site, formulé un énoncé réfléchi de ses valeurs patrimoniales et bien analysé les caractéristiques du territoire de façon à proposer des orientations souhaitables concernant les interventions à venir. »

On apprécie également la tenue de la consultation publique par le Conseil du patrimoine culturel. Les amis de la montagne et Daniel Chartier mentionnent l'esprit de collaboration du MCC, qui a soumis à la Table de concertation des versions préliminaires du projet de plan et qui a tenu compte de plusieurs commentaires. Monsieur Chartier dit toutefois que le résultat final manque de cohérence : « De nombreux passages semblent parachutés, sans que la démarche intellectuelle y menant y soit claire. »

L'utilité du plan de conservation fait l'unanimité. Le Conseil régional de l'environnement de Montréal précise ainsi qu'il « représente un outil important pour guider la planification des interventions sur le site ». Reconnaissant la pertinence du document, Les amis de la montagne émettent toutefois des doutes : « Dans sa forme actuelle, [il] ne semble pas être un outil approprié pour guider efficacement les propriétaires et locataires dans la gestion de leur patrimoine. » L'organisme recommande de modifier la structure du document afin de le rendre accessible à la diversité des publics ciblés.

Selon la NAOP, la version définitive du plan de conservation peut être un outil très utile de sensibilisation à l'importance des paysages historiques pour la santé des grandes villes et peut renforcer l'engagement des responsables de la gestion du parc à poursuivre des buts et des objectifs de qualité pour le mont Royal.

Les deux universités, qui doivent gérer un imposant parc immobilier dans le site, ont tenu à confirmer leur adhésion aux objectifs du plan. De son côté, la fabrique Notre-Dame-de-Montréal, qui est le plus important propriétaire privé du site patrimonial, est très sensible à la préservation et à la mise en valeur du riche patrimoine funéraire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Comme nous le verrons, ces propriétaires privés formulent différentes propositions en vue de leur permettre de poursuivre leur mission.

- **2.1.2 Le paysage : une notion à préciser**

La notion de « paysage » est omniprésente dans le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal, mais le terme revêt diverses significations. Et les « unités de paysage », telles qu'elles sont définies – elles correspondent aux unités topographiques de l'*Atlas du paysage du mont Royal* –, ne facilitent pas vraiment la compréhension du document.

Daniel Chartier reproche à l'analyse paysagère d'amalgamer les deux notions d'écologie et de paysage, « rendant l'une et l'autre moins cohérentes ». Il explique : « On néglige ou minimise certaines composantes du paysage [notamment les espaces ouverts] qui participent de façon stratégique à structurer la perception de la montagne. » Il insiste pour que soit rappelée l'importance du caractère paysager de chaque unité de paysage et que les moyens soient adaptés aux spécificités de chacune. Il précise également que « la cohérence des paysages de la montagne, dans leur diversité, doit être affirmée ». L'idée est partagée par Les amis de la montagne et Héritage Montréal.

De son côté, l'Association des architectes paysagistes du Québec déplore l'absence de référence à la notion de paysage humanisé. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel adoptée en 2002 définit un paysage humanisé comme « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine ». Si l'Association ne propose pas pour le moment l'adoption d'un décret ministériel visant à accorder un statut de paysage humanisé permanent au site patrimonial du Mont-Royal, il lui semble « de première importance que la notion de paysage humanisé serve de terme de référence à l'ensemble du plan de conservation du site du patrimoine du Mont-Royal et que cette notion teinte les orientations gouvernementales ».

Enfin, la notion d'architecture du paysage n'est pas suffisamment reconnue dans le plan, selon plusieurs mémoires. En plus du parc conçu par Frederick Law Olmsted, les grands cimetières et les sites institutionnels sont des réalisations d'architecture du paysage.

- **2.1.3 Les inquiétudes quant à la mise en œuvre du plan**

Selon Héritage Montréal : « Le défi du futur plan [de conservation] se situe davantage dans sa mise en œuvre que dans son contenu. »

Cette idée est partagée par plusieurs intervenants. Sans être exprimée aussi explicitement, elle apparaît en filigrane dans la plupart des mémoires.

## **2.2 La description et l'historique**

La description du site patrimonial et l'historique ne soulèvent pas de problèmes majeurs, mais quelques suggestions ont été faites par certains intervenants pour enrichir le plan.

- **2.2.1 La présence amérindienne**

Les mémoires des communautés mohawks de Kanehsatà:ke et de Kahnawà:ke, établies à proximité de Montréal, touchent les fouilles archéologiques et la propriété des vestiges.

Les deux groupes entretiennent un rapport très étroit avec l'île de Montréal, en vertu de leur filiation avec les Iroquois qui peuplaient le territoire à l'arrivée de Jacques Cartier. Dans le mémoire commun de l'Association pour la préservation de la langue mohawk et du Centre culturel et de langue de Kanehsatà:ke<sup>3</sup>, Ellen Gabriel réfute la théorie de certains anthropologues sur la disparition des Iroquois du Saint-Laurent. Elle voit dans ces arguments une justification pour déposséder les Mohawks de leurs terres ancestrales et des artefacts qui témoignent de leur culture. Elle déplore, en outre, qu'il n'y ait dans la métropole qu'une seule évocation du fait que Montréal ait été jadis un territoire mohawk (Kanien'kehá:ka) : le rocher Hochelaga sur le campus de l'Université McGill. C'est une preuve, selon ses propos, de la persistance de l'amnésie collective entretenue par l'État colonisateur à l'endroit des Premières Nations.

- **2.2.2 Le concept d'Olmsted**

Plusieurs mémoires reprochent au plan de conservation de ne pas faire suffisamment de place au concept d'aménagement paysager imaginé par Frederick Law Olmsted pour le parc du Mont-Royal. Daniel Chartier, qui connaît bien le sujet, affirme même que les principes de l'architecte paysagiste américain relatifs à l'esprit du lieu ont été mal compris. Il faudrait aussi se référer, selon lui, aux autres visions des 20 dernières années.

Les amis de la montagne écrivent que les principes d'Olmsted relatifs à l'esprit du lieu doivent être précisés dans le document pour faire ressortir la pertinence des orientations stratégiques de son approche. La National Association for Olmsted Parks recommande également de renforcer les sections du plan consacrées aux principes que Frederick Law Olmsted a mis en application dans la conception du parc du Mont-Royal. La suggestion est reprise aussi par Daniel Chartier, membre de l'Association, qui consacre d'ailleurs une partie de son document *Magnifier et enchanter le mont Royal* à actualiser ce qu'il appelle « la géniale vision d'Olmsted de créer et de peaufiner une œuvre d'art globale au service de la montagne, dans un contexte de développement durable ».

- **2.2.3 La reconquête de la montagne au profit du bien public**

Le professeur Jean-Claude Marsan livre, dans son mémoire, une interprétation personnelle de l'histoire de l'occupation de la montagne au cours des deux derniers siècles. Il écrit : « L'histoire prégnante du mont Royal s'avère avant tout celle d'une longue reconquête de ce territoire au profit du bien public et de l'expression matérielle et immatérielle des deux cultures majeures qui ont façonné Montréal. » Il retrace ensuite les principales étapes de

---

<sup>3</sup> Kontinonhstats - Mohawk Language Custodians Association et Kanehsatà:ke Language and Cultural Center, Kanehsatà:ke Kanien'kehá:ka Territory.

cette reconquête amorcée par l'établissement de l'Université McGill et des hôpitaux sur le flanc sud de la montagne, des cimetières et couronnée par l'aménagement du parc d'après le concept de Frederick Law Olmsted et poursuivie au XX<sup>e</sup> siècle par l'implantation, sur le flanc nord, d'une série d'institutions, dont les collèges Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Jean-de-Brébeuf, et la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, la construction de l'oratoire Saint-Joseph et l'aménagement du campus de l'Université de Montréal.

- **2.2.4 La pratique des sports d'hiver**

La Pente à neige, un organisme d'économie sociale, propose une addition à l'historique. Dans un mémoire illustré de plusieurs photos d'archives et s'appuyant sur une abondante documentation tirée de coupures de presse annexées au document, les auteurs démontrent l'importance de la pratique du ski alpin dans l'histoire du mont Royal. En se basant sur ces données et en invoquant l'impact « culturel et identitaire pour Montréal », les auteurs de ce texte suggèrent « que les activités sportives d'hiver harmonieuses historiques soient reconnues et intégrées à la section Historique du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal et qu'elles soient identifiées non pas en tant qu'activités populaires, mais comme “activités sportives” à part entière ».

- **2.2.5 Mise à jour des informations**

Daniel Chartier reproche à l'historique du plan de trop s'appuyer sur l'*Étude de caractérisation* de 2005 et les travaux antérieurs en négligeant les études thématiques et sectorielles réalisées depuis ce temps. Il regrette notamment la sous-utilisation de l'*Atlas du paysage du mont Royal* produit par la Ville de Montréal et le MCC.

## **2.3 Les valeurs patrimoniales**

Les valeurs patrimoniales énoncées dans le plan de conservation emportent l'adhésion de l'ensemble des intervenants. Certains mémoires proposent toutefois des ajouts à la liste et d'autres, des précisions aux énoncés.

- **2.3.1 Une valeur ethnologique à considérer**

Deux organismes envisagent l'ajout d'une valeur ethnologique : Héritage Montréal et la fabrique Notre-Dame-de-Montréal. L'absence de cette valeur ethnologique, associée aux lieux sacrés du site, est même soulignée par la fabrique comme une importante lacune.

Lors de l'audience publique, Daniel Cyr, directeur de l'exploitation, a apporté cette précision : « Nous sommes conscients de la récente frilosité de l'État à l'égard de tout ce qui est religieux. Nous considérons tout de même que le caractère sacré ou spirituel des grandes propriétés religieuses au mont Royal doit apparaître dans le document, quitte à le travestir en valeur ethnologique. » L'auteur du mémoire de la fabrique Notre-Dame-de-Montréal a rappelé que cette valeur ethnologique est prévue dans la Loi sur le patrimoine culturel, en se référant au *Guide pratique destiné aux municipalités* qui indique qu'un site

peut être cité pour sa valeur ethnologique, « par exemple, un lieu de rencontre ou un lieu où sont pratiquées des activités traditionnelles [...] »<sup>4</sup>. Selon lui, cette valeur ethnologique pourrait être élargie à d'autres aspects, dont les activités récréatives, sportives, collectives ou culturelles associées à la montagne.

- **2.3.2 Valeur d'usage et vocation publique**

Monsieur Cyr mentionne une deuxième valeur, celle de l'usage, qui découle directement de la première et qui n'apparaît pas non plus dans le plan de conservation. Il se demande si l'utilisation et l'exploitation de vastes territoires à des fins funéraires ne constituent pas une valeur en soi. Il ajoute : « Et si la loi ne peut s'adapter à une telle évidence, la valeur urbanistique ne pourrait-elle pas prendre en considération les présences des cimetières sur la montagne? Ne sont-ils pas témoins importants des processus d'urbanisation qui ont forgé le paysage montréalais? » Il conclut sa réflexion sur les impacts négatifs possibles : « Qu'advierait-il dans un scénario de municipalisation? Certains usages historiques ont-ils une valeur particulière, au point qu'ils doivent se poursuivre et si oui, ne vaut-il pas la peine de les mentionner? »

La valeur d'usage, proposée par la fabrique Notre-Dame-de-Montréal, rejoint la notion de vocation publique des grands ensembles institutionnels évoquée dans plusieurs autres mémoires. Ainsi, Les amis de la montagne recommandent formellement de reconnaître davantage l'importance des caractéristiques propres aux vocations institutionnelles, des établissements implantés sur la montagne au fil du temps, afin d'assurer le maintien des typologies d'origine. De son côté, le professeur Jean-Claude Marsan décrit l'importance de cette propriété publique comme « une valeur patrimoniale immatérielle essentielle de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ». Enfin, Denyse Vézina, qui est avocate et enseignante à la retraite, écrit que le ministre pourrait désigner comme patrimoine immatériel la vocation publique des bâtiments institutionnels.

- **2.3.3 L'énoncé des valeurs**

Daniel Chartier souhaite que soit revu l'ordre de présentation des valeurs en plaçant la valeur paysagère entre les valeurs historique et emblématique. Il propose, en outre, des modifications à certains énoncés (voir l'annexe 1). Enfin, il déplore que l'on passe sous silence « les déficiences majeures associées à chaque valeur ».

Tout en soulignant avoir apprécié grandement l'analyse soignée des valeurs patrimoniales et des caractéristiques patrimoniales, Les amis de la montagne considèrent que les valeurs associées au site patrimonial du Mont-Royal gagneraient à être introduites à la suite des

---

<sup>4</sup> Ministère de la Culture et des Communications, *Loi sur le patrimoine culturel. Guide pratique destiné aux municipalités*, 2012, p. 20, [En ligne].

[<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/guide-municipalites-19-10-2012.pdf>]

(Page consultée le 21 décembre 2016).

caractéristiques qui y sont présentées. « La relation logique entre la valeur et le bien serait ainsi mieux mise en évidence. »

L'Association des architectes paysagistes du Québec s'interroge elle aussi sur la structure du document : « Quel est le fil conducteur entre les aspects descriptifs du document et les orientations proposées? » Elle affirme que les valeurs et les caractéristiques patrimoniales ne devraient pas se limiter à une simple énumération.

Héritage Montréal va dans le même sens, en s'attardant à la formulation des valeurs.

- **2.3.4 La formulation des différentes valeurs**

Ayant participé en 2013 à la première des consultations publiques, qui portait sur le projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery, Héritage Montréal réitère son souhait de voir ces documents officiels exprimer les valeurs patrimoniales « avec une logique plus claire et des définitions plus compréhensibles du grand public ». On précise que le glossaire du projet de plan de conservation pourrait inclure des définitions de ces valeurs.

L'énoncé de la valeur historique est jugé éloquent, incluant la présence autochtone, mais ceux traitant des valeurs architecturale, archéologique et artistique semblent confondre « valeur » et « concentration ou collection de biens ou de sites d'intérêt spécialisé ». Selon l'organisme, « la valeur architecturale devrait à tout le moins communiquer le fait que la montagne a établi tout naturellement par sa topographie certaines formes d'implantation du bâti et une exigence de qualité pour les édifices et leurs abords ».

Héritage Montréal déplore, en outre, que la valeur paysagère inclue des informations sur certaines espèces végétales sans établir de lien explicite avec la notion de paysage et qu'elle omette la valeur du mont Royal comme repère du paysage métropolitain autant que montréalais. « À la croisée de l'aménagement et de l'architecture, la notion d'architecture du paysage devrait être reconnue, notamment dans le cas du parc, des cimetières et des grands sites institutionnels mentionnés au décret. »

Enfin, l'organisme croit que la valeur emblématique et identitaire devrait intégrer aussi « la dimension civique, exprimée dans les accès et belvédères autant que par la genèse du parc au XIX<sup>e</sup> siècle et du statut aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> [siècles] ». Et comme nous l'avons déjà souligné au point 2.3.1, Héritage Montréal affirme que « les valeurs ethnologique ou scientifique auraient pu être invoquées en lien avec les rituels pratiqués sur le site ou avec la présence d'espèces et d'écosystèmes d'intérêt ».

## **2.4 Les caractéristiques patrimoniales**

Quelques commentaires se rapportent aux caractéristiques du bâti et du milieu naturel.

- **2.4.1 Les bâtiments**

Denyse Vézina commente dans son mémoire la description de la maison mère de la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Selon elle, à la page 83 du projet de plan de conservation, il faudrait dire que le bâtiment « abritait une école primaire de 12 classes, y compris une maternelle ». Elle ajoute : « Pour être précis, il aurait fallu aussi mentionner que la vente du bâtiment à l'Université de Montréal en 2003 était faite "sous la considération que ledit immeuble resterait dans le domaine éducationnel", ce qui n'a pas été respecté. » À cet égard, madame Vézina rappelle que le changement au règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont autorisant la transformation dudit bâtiment à des fins d'habitation a amené une mobilisation citoyenne en vue de conserver la vocation institutionnelle de celui-ci. Cette saga judiciaire est relatée dans son mémoire.

Tout en soutenant les efforts de préservation et d'aménagement du site du Mont-Royal, l'Université McGill insiste dans son mémoire sur le nombre considérable de structures à valeur patrimoniale dont elle est responsable :

Selon les informations dont nous disposons, le parc immobilier dont McGill est propriétaire constitue une des plus importantes collections privées d'édifices à valeur patrimoniale au Québec. Forte de plus de 190 ans d'histoire, l'Université possède aussi l'un des parcs immobiliers les plus vieux de la province. Plus de 60 % des bâtiments de l'Université ont été construits avant les années 1950 et au-delà de 13 % l'ont été avant 1900.

Cameron Charlebois, conseiller principal du vice-président Administration et Finances de l'Université, Morty Yalovsky, a avancé le chiffre de 200 bâtiments patrimoniaux au moment de la présentation du mémoire à l'audience publique.

Le mémoire de la fabrique Notre-Dame-de-Montréal relève lui aussi l'importance des éléments patrimoniaux dont celle-ci assume la préservation. La section Caractéristiques du cimetière Notre-Dame-des-Neiges contient une foule de données quantitatives extraites des inventaires réalisés au cours des dernières années. On y recense à la fois les éléments qui relèvent de la fabrique et ceux qui appartiennent aux concessionnaires de lots. Ces informations pourraient enrichir la description des caractéristiques patrimoniales, et ce, tant du bâti que du milieu naturel.

- **2.4.2 La biodiversité**

Daniel Chartier explique que l'analyse des caractéristiques architecturales et archéologiques semble plutôt adéquate, « comme si la longue expérience du MCCQ sur l'architecture permettait de bien cerner les enjeux et moyens souhaitables ». Cependant, les descriptions et les analyses des éléments relatifs à la géologie et à la géomorphologie, à l'hydrographie et à l'écologie de la montagne sont « nettement moins réussies ». Et il ajoute : « L'écologie globale du système est déficiente, sinon absente, ce qui ne permet pas

de comprendre et [de] faire ressortir certains éléments très significatifs, alors que des éléments secondaires deviennent importants. »

De son côté, l'Association des architectes paysagistes du Québec affirme que la section portant sur les caractéristiques du site patrimonial devrait non seulement s'incarner dans ses composantes physiques, comme on l'affirme dans le plan, mais aussi en référence à la notion de « paysage humanisé ». « Cette approche, explique le mémoire, permettrait une plus grande compréhension de l'évolution du site et guiderait le décideur dans la prise de décision, et ce, dans une perspective de développement durable. »

De même, Les amis de la montagne affirment que l'on « devrait favoriser la conservation de la biodiversité qui contribue au charme des paysages naturels qu'Olmsted cherchait à mettre en valeur ». L'organisme suggère, en outre, d'actualiser la carte du couvert végétal en fonction des observations suivantes :

- 1) tenir compte du plan de conservation de biodiversité. Certaines zones désignées « pelouses » dans le secteur du lac aux Castors sont en voie de revégétalisation pour créer le corridor écologique entre les boisés du parc et ceux de Westmount;
- 2) d'autres zones du piémont et de la côte Placide ont aussi été végétalisées;
- 3) des zones de pelouses dans les cimetières sont délimitées pour créer un éventuel corridor écologique entre le parc et le sommet Outremont;
- 4) la clairière du parc du sommet Outremont, l'ancienne pente de ski et certains secteurs en cours de revégétalisation dans la pente à l'ouest du CEPSUM (Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal) ne sont pas indiqués (en blanc);
- 5) tenir compte des interactions entre la végétation et la faune dans la gestion du couvert végétal.

Enfin, l'Université de Montréal a tenu à réaffirmer (comme elle l'avait fait lors des autres consultations tenues sur le mont Royal auxquelles elle a participé depuis 2002) sa volonté de concilier la protection du milieu naturel de la montagne avec le développement de son campus. Cet engagement envers la biodiversité s'est matérialisé par des actions concrètes, notamment la cession par bail emphytéotique, en 2010, de plus de 13 hectares de terrain pour la création du parc du Troisième Sommet ainsi que l'adoption d'un plan d'action pour la biodiversité 2012-2020. C'est ainsi qu'on a procédé à la plantation de l'une des premières forêts nourricières montréalaises, en 2013, et qu'on a créé ensuite un sous-bois de plantes aromatiques. Et en 2016, on a entrepris la réhabilitation de la coulée verte reliant le parc du Troisième Sommet et le boisé sur le boulevard Édouard-Montpetit.

## 2.5 Les orientations

Les orientations du plan de conservation ont retenu l'attention surtout des membres de la Table de concertation du Mont-Royal. Les commentaires qui portent sur la formulation, la présentation et l'application des orientations seront suivis par les suggestions d'ajouts et les analyses plus systématiques de l'Université de Montréal et d'Héritage Montréal<sup>5</sup>.

- **2.5.1 Les orientations générales à nuancer**

Daniel Chartier recommande que les orientations aillent « dans le sens d'une véritable mise en valeur [...] par l'exacerbation des spécificités de la montagne et de son caractère global, par les éléments construits qui reflètent une sensibilité à cette spécificité et par les cheminements qui permettent d'en apprécier le caractère et les paysages ». Par exemple, le principe de l'intervention minimale ne doit pas empêcher l'entretien du parc dont la végétation se transforme continuellement. Concernant la troisième orientation, qui est d'assurer la continuité à travers le changement, l'architecte paysagiste rappelle que « des gestes significatifs et précieux ont été posés à chaque époque ». Il précise, enfin, que la préservation des valeurs patrimoniales ne doit pas se limiter à l'intérieur du site protégé, mais aussi à l'extérieur de celui-ci, par l'appropriation collective de ces mêmes valeurs.

- **2.5.2 Un vocabulaire plus directif**

Malgré les explications fournies par le ministère de la Culture et des Communications à ce sujet, la question de la formulation des orientations a de nouveau été soulevée. Ainsi, le Conseil régional de l'environnement de Montréal constate que « [...] la plupart des orientations dans le projet du plan font appel à des verbes d'action bien trop généraux entraînant un flou en matière d'interprétation, par exemple “favoriser” et “éviter”. Le gouvernement se doit d'être plus directif, les orientations y gagneront en clarté ».

Les amis de la montagne souhaiteraient aussi « que le plan soit plus directif, à la fois dans la formulation des orientations et dans la mise en application de celles-ci ».

- **2.5.3 L'organisation des orientations**

Les orientations du plan de conservation sont regroupées en deux grands ensembles : le premier se rapporte à la montagne et le deuxième, à chaque unité de paysage particulière. Il en résulte des redondances, voire des contradictions. Selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM), cela complique la lecture de la manière dont on souhaite protéger le site patrimonial. Il faudrait donc revoir la présentation des orientations.

Le CREM suggère, en outre, de consacrer des orientations particulières au parc du Mont-Royal, qui constitue le cœur du site patrimonial : « Par exemple, devraient être traitées les

---

<sup>5</sup> D'entrée de jeu, Héritage Montréal croit qu'il serait utile de comprendre comment les orientations se situent par rapport aux chartes et aux recommandations internationales de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) et, au niveau canadien, aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

questions de points d'accès, de moyens de transport pour s'y rendre, de la circulation de transit, des liens avec les autres secteurs du territoire visé par le plan et avec les différents secteurs de la ville qui l'entoure ainsi que du lien piéton et cyclable en construction entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (dans lequel le gouvernement investit des sommes importantes). »

De leur côté, Les amis de la montagne souhaiteraient le regroupement des orientations sur la mise en valeur.

Daniel Chartier exprime aussi des réserves sur les orientations particulières. Il voudrait consolider les orientations visant à assurer la cohérence des paysages du mont Royal, dans leur diversité : « De cette façon, les patrimoines de la montagne et leur usage ne seraient pas simplement une litanie d'orientations souvent secondaires, mais plutôt un appel à l'excellence, l'inventivité dans la protection systématique du patrimoine et dans la mise en valeur des qualités intrinsèques de la montagne. » Il ajoute que l'importance du caractère paysager de chaque unité de paysage doit être rappelée et les moyens, adaptés aux spécificités de chacune.

- **2.5.4 L'application des orientations aux propriétaires institutionnels**

Les institutions qui seront appelées à vivre avec les orientations contenues dans le plan de conservation en appellent à la flexibilité dans leur application et au respect d'un équilibre entre les besoins contemporains et la conservation.

Le mémoire de l'Université de Montréal explique :

Nous souhaitons que soit favorisé le discernement en ce qui a trait au cadre naturel, au réseau viaire et au cadre bâti. Par discernement, nous entendons le respect des caractéristiques des lieux sans pour autant reproduire à l'identique et sans contrevenir, comme le disait [Ernest] Cormier pour décrire son style, « à la recherche d'un effet plastique intéressant », reposant sur « l'ampleur et l'harmonie des différents volumes, l'équilibre des masses, le jeu des ombres et des lumières, le rythme des proportions ».

La fabrique Notre-Dame-de-Montréal perçoit les orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission énoncées dans le document « comme des pistes pertinentes », même si elles ne sont pas toutes du même niveau. Certaines mesures sont susceptibles de restreindre son évolution, notamment celles qui touchent la conservation et la mise en valeur de la plaine, des traces du ruisseau de la Côte-des-Neiges, des percées visuelles et des panoramas, de la continuité des sentiers et cheminements secondaires (orientations 8, 10, 30, 115, 143, 197) dans le cimetière. De plus, certaines orientations lui semblent peu adaptées à la réalité d'un cimetière, comme celles relatives aux excavations.

Si les orientations ne sont pas abordées de manière explicite dans le mémoire soumis par l'Université McGill, celle-ci insiste beaucoup sur les notions de flexibilité et de créativité en vue d'assurer la pérennité de son vaste parc immobilier. À ce propos, il est mentionné que l'UNESCO classe Montréal « parmi les villes pionnières et les plus expérimentées en matière de stratégie de développement et de positionnement par le design », et la qualifie de « ville laboratoire accueillant l'innovation et la créativité sur son territoire ».

- **2.5.5 Des orientations spécifiques à ajouter**

Parmi les recommandations du Conseil régional de l'environnement de Montréal, il faut souligner l'ajout de cette orientation : « Assurer l'intégrité des milieux naturels du parc du Mont-Royal et des bois situés sur le site patrimonial. » Le mémoire du CREM contient une série de mesures (voir en annexe) en vue de compléter et de bonifier les orientations qui concernent, d'une part, le cadre naturel et, d'autre part, l'accès et les modes de transport pour se rendre au parc. Le CREM voudrait aussi que soient mieux désignées et protégées les vues et les percées visuelles sur la montagne et à partir de celle-ci.

L'organisme La Pente à neige demande d'intégrer au plan de conservation des précisions sur les orientations et les caractéristiques architecturales des

projets temporaires saisonniers qui sont en harmonie avec le patrimoine naturel, axés sur la protection de la montagne, compatibles avec le milieu et les valeurs afin d'harmoniser la réponse aux besoins récurrents de confort et de sécurité des enfants au mobilier urbain environnant, aux autres équipements sportifs de proximité et à l'ensemble des symboles reliés aux pratiques et aux usages des sports d'hiver dans le parc.

Dans le prolongement de l'orientation 139 sur la mise en valeur du patrimoine, La Pente à neige demande également que soit intégrée au document une orientation spécifique à la transmission du patrimoine immatériel, ainsi décrite : « Favoriser les projets de mise en valeur et de transmission du patrimoine immatériel et identitaire aux futures générations tout en assurant le respect des autres valeurs du plan de conservation. »

- **2.5.6 L'Université de Montréal : sous le signe du développement durable**

Dans ses remarques sur les orientations du plan de conservation, l'Université de Montréal attire l'attention sur la nécessité de concilier celles-ci avec sa politique institutionnelle de développement durable adoptée en 2014. Elle propose également des modifications à des orientations spécifiques.

Certaines de ces mesures découlent de l'expérience, dont l'usage de poubelles à l'épreuve des écureuils ou le recours à différents moyens pour contrer la mortalité aviaire liée aux surfaces vitrées des bâtiments, d'autres s'appuient sur des principes écologiques, comme la pratique de l'herbirecyclage ou le maintien des arbres morts pour assurer la biodiversité. Ces façons de faire ne sont pas nécessairement incompatibles avec les orientations. Mais

d'autres problèmes pourraient exiger des mesures correctrices. Ainsi, les aménagements requis pour faire face aux pluies plus intenses qui causent de l'érosion et du ruissellement pourraient exiger « d'importantes modifications du réseau viaire et la création de bassins de pluie ». De même, les principes consistant à replanter à l'identique ou à favoriser des essences forestières indigènes ne sont pas forcément appropriés pour faire face au fléau de l'agrile du frêne.

Pour le cadre bâti, l'Université inscrit ses interventions dans le respect des principes de la construction durable, ce qui implique l'utilisation de matériaux responsables (tant lors de la construction que de la rénovation) permettant d'atteindre de hauts standards en matière d'efficacité énergétique et issus d'un approvisionnement responsable. La réutilisation de matériaux existants est également favorisée, tout comme l'entretien écologique.

L'Université demande qu'on modifie l'orientation générale 109 relative aux qualités visuelles pour y ajouter le nom d'Ernest Cormier. Pour l'éclairage public, l'institution souhaite que soient favorisées des lampes DEL et que celles de type agrément soient atténuées durant certaines heures de la nuit. Elle souhaite aussi qu'il y ait un souci pour la pollution lumineuse et les ondes associées aux perturbations du cycle circadien de l'être humain et des espèces animales.

Sur les orientations spécifiques à l'unité de paysage du flanc nord, l'Université de Montréal appuie l'orientation 179 visant à favoriser l'accès au boisé d'Outremont. Elle suggère des mesures – nouveaux sentiers, escaliers – pour éviter l'achalandage dans les secteurs non balisés, qui engendre des problèmes de compactage. Par contre, l'orientation 180 qui vise à privilégier les chemins et sentiers aménagés ne devrait pas empêcher leur mise à niveau afin de favoriser le transport actif en réponse aux besoins de la communauté universitaire. De même, l'orientation 181 visant à privilégier des aménagements paysagers sobres en façade des bâtiments lui semble acceptable dans la mesure où elle permettra d'aménager des espaces extérieurs où les usagers pourront se réunir ou simplement prendre leur lunch ou leur café.

- **2.5.7 Les propositions d'Héritage Montréal**

Héritage Montréal s'est livré à une critique systématique des orientations particulières du plan de conservation. Nous avons quelque peu modifié la présentation de ces remarques en distinguant les simples commentaires (appréciation et réflexions) des suggestions de modifications.

- **Le cadre naturel (n<sup>os</sup> 1 à 21) :**

- Appréciation : l'accent mis sur le respect de la topographie et des éléments témoignant de la fondation géologique du lieu.
- Suggestions : inclure la considération pour les changements de saisons, tant pour les ruisseaux que pour le couvert végétal; le lac aux Castors devrait être qualifié de réalisation d'architecture du paysage; la consolidation du

couvert végétal devrait être non seulement subordonnée au maintien des panoramas, mais aussi au respect des aménagements paysagers patrimoniaux; le traitement des arbres remarquables devrait prendre en compte leur valeur paysagère.

- **Le réseau viaire (n<sup>os</sup> 22 à 30) :**
  - Suggestions : la référence aux caractéristiques et configuration patrimoniales plutôt qu'historiques comme le propose le projet de plan répondrait mieux à la demande (déjà formulée pour le site patrimonial de Sillery) d'introduire la notion d'intérêt patrimonial pour favoriser une approche plus critique en fonction de la valeur d'ensemble du site patrimonial; les orientations 29 et 30 pourraient parler des réseaux de sentiers et de cheminements internes aux parcs, aux cimetières et aux domaines institutionnels plutôt que de n'insister que sur le plan d'Olmsted (pour le parc du Mont-Royal davantage que pour la montagne) et sur les espaces ouverts des domaines institutionnels.
- **Le système parcellaire (n<sup>os</sup> 31 à 34) :**
  - Suggestion : le maintien de l'intégrité et de l'identité perceptible des anciens lots devrait être une orientation générale, en particulier pour les domaines institutionnels de propriété publique comme privée et les grandes résidences.
- **Le cadre bâti (n<sup>os</sup> 35 à 106) :**
  - Appréciation : les orientations présentées sont compatibles avec plusieurs références internationales; l'insistance sur l'entretien est particulièrement importante et devrait être complétée d'une attention équivalente pour la réduction des risques d'origine naturelle ou humaine et la prévention des sinistres et des incendies.
  - Réflexions : la référence habituelle à une expression contemporaine pour les agrandissements et les nouvelles constructions pose le problème de l'interprétation des orientations, qui nécessiterait une réflexion réunissant théoriciens, praticiens, universitaires et réseaux associatifs comme celui de l'ICOMOS. « En effet, l'expression contemporaine peut mener tant à des prix d'excellence qu'à la masse de constructions médiocres répondant à l'objectif, justifiées par des gestes clichés comme un choix de brique noire à la mode ou un jeu de façades ou de fenêtres décalées. »
- **Les qualités visuelles (n<sup>os</sup> 107 à 127) :**
  - Appréciation : la référence aux besoins d'entretien des panoramas, au maintien de liens visuels vers les points de repère naturels et bâtis ou à l'impact nocturne des constructions est importante.
  - Suggestions : des exemples récents d'éclairage (terrains de sport et débordement de l'éclairage intérieur des nouveaux bâtiments de l'École polytechnique ou de l'Université McGill) démontrent qu'il faudra raffiner les méthodes d'évaluation des projets en fonction de leurs impacts patrimoniaux; la définition d'affichage devrait nommément encadrer, voire exclure l'affichage électronique et traiter des éléments de mobilier urbain intégrant de l'affichage tels les abribus.

- **Le patrimoine archéologique (n<sup>os</sup> 128 à 138) :**
  - Suggestions : la dimension scientifique devrait être soulignée dans ces orientations, tant dans la méthode et le respect de protocoles et des règles éthiques que dans le partage des connaissances avec les propriétaires comme avec le grand public; il serait important d'étendre la démarche archéologique pour qu'elle serve à l'information et à la conception de projets de restauration ou de réhabilitation du paysage.
- **La mise en valeur (n<sup>os</sup> 139 à 148) :**
  - Appréciation : la mise en valeur devrait viser à favoriser une appréciation du site patrimonial comme un ensemble paysager ou un écosystème culturel et patrimonial davantage que de perpétuer une lecture bicéphale nature + histoire.
  - Suggestion : il serait important qu'un court énoncé présentant l'ensemble site patrimonial/montagne accompagne les efforts de mise en valeur vraisemblablement centrés sur l'une ou l'autre des dimensions du site, ou encore sur les caractéristiques de certaines de ses parties comme les unités de paysage.
- **Les unités de paysage (n<sup>os</sup> 149 à 200) :**
  - Suggestion : il faudrait reconnaître et traiter comme des réalisations d'architecture du paysage les tracés patrimoniaux des aménagements du parc du Mont-Royal, des cimetières, des vergers de l'hôtel-Dieu ou des jardins résidentiels ou institutionnels plutôt que de les aborder comme des unités de paysage.

Les observations relatives aux orientations du projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal rejoignent celles qui ont été entendues dans le cadre des consultations publiques précédentes. Le contexte particulier de ce site patrimonial crée toutefois des problèmes. C'est la mise en œuvre du plan qui représente le véritable défi aux yeux des principaux intervenants.

### 3. Les commentaires des citoyens sur des enjeux particuliers

Comme ce fut le cas dans toutes les autres consultations menées par le Conseil au cours des dernières années, les citoyens s'expriment davantage et avec plus de ferveur sur des préoccupations qu'ils considèrent comme prioritaires plutôt que sur le plan lui-même. Au-delà du contenu du document, les enjeux particuliers soulevés dans les mémoires soumis dans le cadre de la consultation publique témoignent des problèmes rencontrés ou encore appréhendés par les principaux intervenants dans le site patrimonial du Mont-Royal et par les groupes de protection du patrimoine culturel et naturel. Ces enjeux touchent la gestion du site patrimonial, la mise en valeur de la montagne, les ensembles institutionnels qui y sont présents, la place du mont Royal dans le paysage urbain et régional, l'archéologie, la connaissance du lieu et même la Loi sur le patrimoine culturel.

#### 3.1 La gestion du site

- **3.1.1 Une vision globale pour l'avenir du site**

Plusieurs intervenants déplorent l'absence d'une vision globale et intégrée de l'avenir du site. Dressant un bilan des consultations publiques, Daniel Chartier fait état du reproche souvent entendu que les « projets de plans de conservation ressemblent plus à des accumulations de mesures ponctuelles disjointes qu'à une vision globale susceptible d'inspirer la conservation et la valorisation de chacun des sites exceptionnels ». En raison de l'absence de cette vision, le document est inachevé selon l'Association des architectes paysagistes du Québec et Les amis de la montagne.

Les amis de la montagne considèrent que le plan devrait déterminer des objectifs ciblés et les actions concrètes pour y parvenir, et non se limiter seulement à un outil permettant l'analyse de projets. La vision proposée devrait déterminer et viser la mise en place :

d'un niveau d'authenticité et d'intégrité à atteindre avec un échéancier et des objectifs; d'un processus pour corriger les interventions passées, identifiées comme portant atteinte à l'intégrité du mont Royal.

L'Université McGill plaide aussi en faveur d'objectifs globaux, alors que l'Université de Montréal souhaite « une vision plus intégrative et contemporaine imprégnée de la raison d'être des activités des occupants ».

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal mentionne que les grands enjeux de développement durable devraient être abordés à l'intérieur de cette vision globale à long terme : l'impact des changements climatiques, la prolifération des espèces envahissantes, la transformation des grands ensembles institutionnels ainsi que l'accès et la préservation du parc dans le contexte de l'augmentation de la population.

- **3.1.2 La cohérence des actions des administrations**

Héritage Montréal souhaite plus de cohérence des actions découlant du gouvernement, de ses sociétés et de ses partenaires, notamment la Ville de Montréal. Des projets comme la désaffectation des vieux hôpitaux hôtel-Dieu et Royal Victoria, l'agrandissement de l'hôpital général ainsi que le financement d'infrastructures sportives au stade Percival-Molson de l'Université McGill et au parc Rutherford démontrent, selon les auteurs du mémoire, « une incohérence certaine avec le niveau d'exigence pour les propriétaires privés du site patrimonial ».

Compte tenu du grand nombre de documents et d'outils de gestion du site patrimonial du Mont-Royal (plans, énoncés d'intérêt, atlas du paysage, cadre de gestion, règlements), Héritage Montréal soutient que le plan de conservation « devrait servir de point d'appui pour donner à cet ensemble [...] une cohérence et un objectif supérieur et commun en matière de patrimoine ». Quant à Daniel Chartier, il affirme que le document doit « amorcer un processus de coordination très fine, non seulement à l'intérieur des limites du site patrimonial désigné, mais aussi en périphérie du territoire soumis aux règlements du site patrimonial ».

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal et Les amis de la montagne exigent aussi que les politiques et les projets réalisés par les ministères et les organismes sur le territoire du site patrimonial tiennent compte des orientations du plan de conservation, et ce, dans un souci d'exemplarité. Il est précisé, dans le mémoire des amis de la montagne : « Concernant le pouvoir réglementaire des municipalités, il est proposé de remplacer la dernière phrase du deuxième paragraphe de la page 9 par : “Les municipalités sont fortement invitées à (ou devraient) harmoniser leur règlement avec les orientations du plan de conservation du ministre.” »

Enfin, certains ont exprimé des craintes face à la possibilité d'une délégation de pouvoir du ministère de la Culture et des Communications aux autorités municipales. Le mémoire des amis de la montagne précise : « L'histoire du mont Royal démontre clairement que l'intérêt pour la protection de la montagne a fluctué selon la volonté des administrations municipales au pouvoir. Le ministère de la Culture et des Communications doit demeurer le premier protecteur du site patrimonial du Mont-Royal. »

- **3.1.3 La Table de concertation du Mont-Royal : une instance à renforcer**

Créée au lendemain du décret d'arrondissement historique et naturel de 2005, la Table de concertation du Mont-Royal recherche des consensus sur l'accessibilité, la protection et la mise en valeur en vue d'une gestion harmonieuse de ce site patrimonial. Daniel Chartier écrit que « la Table de concertation force à l'excellence », mais elle est l'objet de certaines critiques.

L'étude de Lila Combe sur le rôle de la Table en arrive à cette conclusion :

On constate donc qu'au final, la qualité symbolique du Mont-Royal, comme haut lieu patrimonial justifiant une protection multiple et renforcée, n'a pas résisté à la pragmatique de la gestion d'un territoire complexe, soumis à des pressions de développement importantes. Le fractionnement des champs et des territoires d'intervention l'a emporté et s'est déployé au détriment d'une véritable vision et d'un renforcement pérenne de la protection du Mont-Royal. Un champ important est laissé à de possibles développements futurs, qui devront être négociés et débattus individuellement<sup>6</sup>.

Dans son mémoire, le professeur Jean-Claude Marsan trace un parallèle entre cette Table de concertation et la Central Park Conservancy, organisme privé sans but lucratif reposant sur le bénévolat. Or, comme Central Park est la propriété de la Ville de New York, le rôle de l'organisme se résume à satisfaire les usagers du parc en s'imprégnant de l'esprit de l'œuvre de Frederick Law Olmsted de façon à en perpétuer l'intégrité. Le site du Mont-Royal est, selon monsieur Marsan, beaucoup plus complexe à gérer. À l'exemple de la Commission de la capitale nationale du Canada et de celle du Québec, un organisme public permanent et indépendant lui paraît mieux adapté pour assumer cette lourde responsabilité. Il regrouperait, pour des mandats de durée limitée, des experts bénévoles dirigés par une personne responsable.

### 3.2 La mise en valeur de la montagne

Si les auteurs de mémoires s'entendent sur l'objectif de mise en valeur du mont Royal, projet de restauration et de réhabilitation des paysages et des patrimoines qui se poursuit depuis le plan préliminaire adopté en 1990, certains y posent des conditions.

- **3.2.1 L'héritage de Frederick Law Olmsted**

Le respect du concept d'aménagement élaboré par Frederick Law Olmsted pour le parc apparaît comme une prémisse. Daniel Chartier explique que cette approche de lente découverte de la montagne depuis le pourtour vers les sites d'intérêt à son sommet a été étendue hors du parc du Mont-Royal, d'abord entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la façade du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, puis sur les terrains de l'Université de Montréal et du même cimetière dans le cadre de l'aménagement du chemin de ceinture du mont Royal visant à permettre aux citoyens et aux visiteurs d'apprécier la diversité patrimoniale et paysagère de la montagne. Le parc du Troisième Sommet, sur les hauteurs d'Outremont en arrière de l'Université de Montréal, a été créé dans le même esprit.

---

<sup>6</sup> Lila Combe, *Approche symbolique ou gestionnaire ? L'effet du débat sur les choix de planification. Le cas de la table de concertation du Mont-Royal*, Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, no 10 / 2010-1 <http://espacepolitique.revues.org/1542>, article cité par Daniel Chartier, *Magnifier et enchanter le mont Royal*, p. 37.).

Les amis de la montagne ajoutent : « L'expérience imaginée par Olmsted cherchait à mettre en valeur le charme des paysages naturels façonnés par le relief de la montagne et les variantes biophysiques de chaque secteur du parc (sommet, piémont, escarpement). » D'où la nécessité de conserver la biodiversité, un thème repris dans plusieurs mémoires.

De fait, les interventions de mise en valeur ont aussi porté sur l'écologie de la montagne, conçue à la fois comme écosystème et cadre paysager d'aménagements particuliers. Ces travaux font en sorte qu'aujourd'hui, « les visiteurs profitent d'une montagne mieux mise en scène au fil de cheminements privilégiés » pour reprendre les termes de Chartier.

- **3.2.2 L'accès convivial à la montagne**

Dans son document synthèse *Magnifier et enchanter le mont Royal* et dans son mémoire particulier, Daniel Chartier traite abondamment du réseau viaire. L'auteur accorde une grande importance au chemin de ceinture reliant les trois sommets de la montagne et aux voies d'accès à cette dernière. Dans la perspective de favoriser l'accessibilité au mont Royal, on doit, selon lui, continuer à améliorer ces voies d'accès par des aménagements conviviaux. Au sommet de la montagne, les sentiers sinueux doivent être privilégiés.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal note que l'accès au parc de façon conviviale et sécuritaire est encore déficient à plusieurs endroits. En conséquence, le plan devrait « clairement assurer que les décisions d'aménagement, à la fois sur les points d'accès et les voies d'accès, se prennent dans l'optique de rendre le parc facilement accessible en transport actif et collectif ». On devrait aussi intégrer « des éléments visant à réduire le transit automobile sur la montagne et les espaces minéralisés de stationnement dans les espaces verts, en particulier aux abords de la maison Smith ».

- **3.2.3 Les défis de la fréquentation accrue**

Lors de l'audience publique du 23 novembre, monsieur Chartier a soulevé le problème de la fréquentation accrue du site, notamment de certaines zones plus fragiles comme le petit plateau entre la croix et le belvédère Camillien-Houde, où il ne pousse plus rien parce que les marcheurs piétinent le sol. Il conclut à la nécessité d'intervenir afin de contrer les impacts négatifs des activités humaines dans le site, un argument qu'il invoque à l'appui de son opposition à l'orientation sur le traitement minimal.

C'est aussi en considération des pressions sur les milieux naturels et espaces verts du parc du Mont-Royal, notamment par la tenue de grands événements populaires, que le Conseil régional de l'environnement de Montréal propose d'ajouter au plan une orientation pour assurer l'intégrité de ces zones sensibles.

L'organisme La Pente à neige est lui aussi très conscient du problème et insiste sur le fait que la pratique des activités sportives hivernales qu'il voudrait promouvoir sur le mont Royal se fasse « dans le grand respect des milieux naturels, dans l'esprit de la protection de la montagne et en ne laissant aucune trace ».

### 3.3 L'entretien et la réhabilitation des propriétés institutionnelles

Plusieurs craintes sont exprimées dans les mémoires concernant la présence de grands ensembles institutionnels dans les limites du site patrimonial.

- **3.3.1 La question du financement**

L'enjeu financier apparaît comme une préoccupation importante des propriétaires de ces ensembles immobiliers. Précisant que leur financement provient des deniers publics, les deux universités rappellent que leur mission première est d'offrir un enseignement supérieur et de soutenir la recherche.

Afin d'illustrer la charge financière que représente la gestion de son parc immobilier, l'Université de Montréal cite l'exemple des orientations 64 à 66, portant sur la préservation des caractéristiques d'origine des ouvertures (portes et fenêtres) et leur remplacement par des composantes cohérentes avec l'époque de construction, qui « sont difficiles à rencontrer lorsqu'on possède plus de 3 500 fenêtres, [...] seulement au pavillon Roger-Gaudry ». Et l'Université McGill explique que l'usage de matériaux d'origine (cuivre, ardoise) peut représenter de quatre à sept fois le coût d'une toiture normale.

L'Université McGill souligne également que les bâtiments patrimoniaux répondent mal aux exigences de l'enseignement et de la recherche universitaires. Ainsi, le contrôle de la température, de l'humidité et des vibrations dans les laboratoires, le besoin de locaux plus spacieux pour l'enseignement et la mise à niveau de l'infrastructure des technologies de l'information ne sont que quelques-uns des défis liés à la gestion et à l'adaptation des nombreux édifices patrimoniaux de son campus aux besoins actuels.

Le mémoire de l'Université McGill mentionne que l'entretien différé accumulé de cette institution représente près de 40 % de l'ensemble des universités québécoises. Inaugurée en 1943, l'Université de Montréal vient tout juste derrière, avec 19 %. Et selon une étude récente, les besoins de l'Université McGill à l'égard de l'entretien différé s'établiraient à plus d'un milliard de dollars. Pour répondre aux besoins les plus criants, un Programme de rattrapage de l'entretien différé a été mis sur pied.

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges fait face, quant à lui, à de très sérieuses contraintes. On y dénombre 13 500 arbres, dont quelques-uns sont répertoriés, 34 kilomètres de chemins, des mausolées familiaux rétrocedés, des monuments et des bâtiments, dont certains à valeur patrimoniale. La fabrique, qui dit avoir investi des sommes importantes pour le maintien tant du patrimoine fabricien que du patrimoine des concessionnaires, souhaite obtenir une forme de compensation de l'État et de la Ville pour la soutenir dans ce travail d'entretien du cimetière.

- **3.3.2 Des procédures à simplifier**

Les trois grands propriétaires qui ont déposé des mémoires s'entendent pour réclamer la simplification de la gestion des permis et des autorisations découlant de la mise en œuvre du plan de conservation. Cela aurait notamment pour effet de raccourcir les délais.

On souhaite aussi une amélioration de la collaboration entre les principaux intervenants dans la gestion du site patrimonial, et au premier chef le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

La fabrique Notre-Dame-de-Montréal ajoute : « Par ailleurs, les initiatives doivent être encouragées et l'autonomie des grands propriétaires doit être préservée, tout en respectant un principe d'équité. » Les deux universités tiennent des propos assez semblables.

- **3.3.3 La gestion écoresponsable des campus universitaires**

L'Université de Montréal vise notamment à une réduction de son empreinte écologique, à la protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine ainsi qu'au développement de technologies respectueuses de l'environnement et des gens. La section 2.5.6 du présent rapport fait état de la conciliation de ces objectifs avec les orientations du plan de conservation.

La durabilité est aussi une priorité pour l'Université McGill. Cette dernière estime avoir fait de grands progrès en matière d'efficacité énergétique au cours des dernières années et elle a adopté récemment des normes de bâtiments écologiques qui régiront les projets de rénovation et de construction. Pour ce faire, l'Université a recours à des matériaux et à des méthodes de design et de construction nouveaux à la fine pointe de la technologie. Mais la mise aux normes de ses bâtiments patrimoniaux s'avère un défi de taille, « qui ne peut se résoudre que par l'innovation et l'ouverture d'esprit dans la poursuite des objectifs de conservation du patrimoine ».

- **3.3.4 L'entretien des lots privés dans les cimetières**

Comme gestionnaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, la fabrique Notre-Dame-de-Montréal assume ses obligations pour la conservation du patrimoine, mais elle ne peut être tenue responsable de l'entretien de celui des concessionnaires. Or, ce patrimoine est imposant : 92 880 ouvrages funéraires (dont près de 5 % ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle); 85 charniers familiaux (dont 58 sont antérieurs à 1945); 143 sculptures signées (sur un total de près de 6 000 œuvres); 1 736 éléments métalliques (notamment en bronze) décorant des ouvrages funéraires.

La fabrique précise, dans son mémoire :

Plusieurs charniers et enclos de sépulture qui sont de la responsabilité exclusive de familles sont en mauvais état et nécessitent des travaux qui commandent des exigences patrimoniales onéreuses. Il est clair qu'elles ont besoin d'aide financière pour

l'entretien et les travaux de restauration. La fabrique ne peut, quant à elle, se substituer aux concessionnaires. Elle est toutefois disposée à gérer un programme de subventions, à la condition de recevoir les fonds nécessaires. Cet exemple illustre la difficulté de transposer un document de référence tel que le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal dans la réalité multiforme du site en question.

- **3.3.5 La privatisation des propriétés institutionnelles**

Du côté des citoyens, la menace de privatisation des grandes propriétés qui ceignent le mont Royal représente la principale crainte. Le dossier du Marianopolis College (ancien Séminaire de philosophie) a été évoqué par le professeur Jean-Claude Marsan, mais c'est surtout la vente de la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie qui a retenu l'attention.

Le mémoire de Denyse Vézina est consacré entièrement à cette question. L'auteure fait longuement état des démarches juridiques amorcées en 2009 par le rassemblement pour la sauvegarde du bâtiment afin que le pavillon 1420, vendu récemment par l'Université de Montréal à un promoteur privé, retrouve son caractère institutionnel. Comme beaucoup de citoyens d'Outremont, elle s'oppose au projet de conversion du bâtiment à des fins résidentielles.

Elle écrit : « Nous ne pouvons nous empêcher de penser que s'il y avait quelque chose de fondamentalement unique et caractéristique que le Gouvernement désirait protéger en créant l'AHNMR en 2005, c'est bien cette dominance des terrains et immeubles relevant du domaine public à l'intérieur d'un certain périmètre sur le mont Royal! »

Elle rejoint les propos de Jean-Claude Marsan exprimés d'abord dans *Le Devoir* et repris dans son mémoire sur le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. Selon lui, la récupération des propriétés publiques par le privé inverserait « le processus qui a donné à la montagne sa valeur patrimoniale immatérielle originelle ».

- **3.3.6 Les projets de reconversion à vocation publique**

Deux autres projets de reconversion de grands ensembles institutionnels ont été évoqués dans le cadre de cette consultation sur le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal : celui de l'hôpital Royal Victoria et celui de l'hôtel-Dieu de Montréal.

L'Université McGill a simplement rappelé qu'elle étudiait la possibilité d'acquérir le site de l'ancien hôpital Royal Victoria afin de remédier à son déficit en matière d'espace. La récupération de cet ensemble de bâtiments patrimoniaux à des fins universitaires semble assez bien vue. Le professeur Jean-Claude Marsan souligne cette attitude de conservation qui permettrait à l'institution de « débarrasser son site des bâtiments sans intérêt de façon à améliorer la qualité des paysages environnants ». L'Université McGill précise toutefois dans son mémoire que les dispositions de la version définitive du plan de conservation du

site patrimonial influenceront sa décision, « en raison du niveau d'entretien différé accumulé extrêmement élevé du site de l'hôpital Royal Victoria ».

La firme Rayside Labossière expose, dans son mémoire, le concept d'aménagement du site de l'hôtel-Dieu de Montréal, un grand ensemble institutionnel excédentaire. Baptisé « Communauté Saint-Urbain », le projet est porté et appuyé par de nombreux organismes sociocommunautaires du Plateau Mont-Royal.

Le projet vise à mettre en valeur le « patrimoine matériel et immatériel du site de l'hôtel-Dieu », mais aussi à « perpétuer les valeurs inhérentes à la création même du site par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph ». Un pôle santé serait ainsi conservé, alors que deux immeubles de logements coopératifs (avec des toits végétalisés) seraient construits sur des terrains utilisés comme stationnements. Des arbres seraient aussi plantés le long des bâtiments existants et dans des cours intérieures.

Les architectes du projet de l'hôtel-Dieu expliquent : « Nous croyons qu'une vision pour une reconversion des sites excédentaires doit répondre aux besoins de la communauté en matière de logements, d'équipements collectifs, d'espaces verts ou de lieux de création. » Ils mentionnent également : « Nous croyons que les projets de reconversion des grands sites excédentaires doivent être réfléchis dans leur ensemble. [...] L'évaluation des projets doit ainsi considérer en priorité la cohérence des grands ensembles, et ce, tant en ce qui a trait aux caractéristiques architecturales [et] paysagères qu'à la programmation. »

À la différence de la conversion de la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, ces projets de requalification permettraient aux sites de conserver leur vocation publique.

### **3.4 Le site patrimonial, la ville et la région**

Même si le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal ne s'applique qu'au périmètre défini dans le décret gouvernemental, la préservation, la réhabilitation et la mise en valeur du site ont des implications qui dépassent ces limites juridiques.

#### **• 3.4.1 Des limites à reconsidérer**

Certains intervenants souhaiteraient que le site patrimonial soit agrandi pour en garantir l'intégrité. Ainsi, Les amis de la montagne et le Conseil régional de l'environnement de Montréal recommandent d'évaluer la possibilité d'y inclure les éléments suivants :

- le domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice et l'ancien fort de la montagne;
- le domaine du collège Villa-Maria;
- les grandes propriétés et les grands ensembles institutionnels sis entre les cimetières protestant et juifs et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, et entre le bois Summit et le Boulevard à Westmount;
- l'ensemble des boisés de l'oratoire Saint-Joseph;

- le pensionnat Saint-Nom-de-Marie;
- les églises et les chapelles sur le territoire de la montagne.

Au nom d'Héritage Montréal, Marie-Odile Trépanier, professeure honoraire de l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, partage ce point de vue, précisant que les limites de la montagne devraient s'étendre jusqu'à la rue Sherbrooke.

Daniel Chartier croit, pour sa part, qu'il faut absolument y ajouter le territoire délimité par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Vincent-D'Indy, ainsi que la partie de Westmount connexe à Montréal, le belvédère Sunnyside et ses abords.

#### • 3.4.2 Le centre-ville et la zone verte et bleue

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM) écrit, dans son mémoire, que le site patrimonial du Mont-Royal est « au cœur d'un réseau plus large d'espaces verts et bleus dont il importe de consolider les liens », idée partagée par Daniel Chartier.

Le CREM précise : « L'aménagement du chemin de ceinture et [celui] de la première promenade urbaine à Montréal<sup>7</sup>, entre la montagne et le fleuve, représentent des initiatives de tissage de liens physiques du site avec son environnement qu'il faut souligner. » Et l'organisme suggère que le plan de conservation devrait intégrer des orientations pour mieux ouvrir le site patrimonial du Mont-Royal sur les quartiers centraux de la métropole.

Daniel Chartier désigne, quant à lui, la séquence visuelle parc Jean-Drapeau / fleuve Saint-Laurent / Vieux-Port / Vieux-Montréal / quartier international / centre-ville / mont Royal comme l'image de marque de Montréal et il croit que la Ville de Montréal et le gouvernement devraient mieux reconnaître la valeur des gestes d'aménagement qui ont été posés au cours des dernières années.

#### • 3.4.3 La protection des vues au niveau régional

L'auteur de *Magnifier et enchanter le mont Royal* pense aussi que la protection des vues au niveau régional (Communauté métropolitaine de Montréal) doit être affirmée et incarnée par le Gouvernement du Québec et les autres acteurs municipaux, associatifs et privés.

De leur côté, Les amis de la montagne font appel à la collaboration entre les parties pour préserver les vues depuis le mont Royal qui ne sont protégées que dans les limites du site patrimonial et celles vers la montagne qui ne sont pas considérées du tout dans le plan de conservation. « Il y aurait peut-être lieu, précise-t-on, de rappeler la complémentarité des actions des municipalités et du MCC sur des enjeux d'importance. »

---

<sup>7</sup> Legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, la promenade Fleuve-Montagne sera la première à voir le jour à Montréal.

Pour Héritage Montréal, enfin, le mont Royal n'est pas seulement un repère du paysage montréalais, mais aussi du paysage métropolitain. L'organisme a adopté à son assemblée générale de 2014 une résolution où il demande que soit poursuivi le travail d'inventaire des panoramas publics de la métropole, notamment ceux qui relient le mont Royal et les autres collines Montérégiennes, le fleuve et les plans d'eau de la région, de même que des secteurs et repères patrimoniaux (le Vieux-Montréal, le parc Jean-Drapeau, les ponts et certains monuments d'architecture). Par cette même résolution, l'organisme réclame, en outre, que la préservation et la mise en valeur de ces panoramas deviennent des objectifs des outils de planification municipaux.

### **3.5 Les fouilles et découvertes archéologiques amérindiennes**

Les deux mémoires soumis par les Mohawks de Kahnawà:ke et de Kanehsatà:ke touchent l'archéologie. En vertu de leur filiation avec les Iroquois présents à l'arrivée des premiers colons européens, les deux communautés autochtones entretiennent un rapport étroit avec l'île de Montréal (Tiotià:ke), considérée comme une partie de leurs terres ancestrales. Ils revendiquent donc la propriété des artefacts découverts sur le site du Mont-Royal.

- **3.5.1 Les fondements des revendications autochtones**

Les Mohawks fondent leurs réclamations sur la reconnaissance par le gouvernement du Canada, à la fin de 2010, de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, dont les articles 11 et 31 précisent leur droit à observer et à revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes, ce qui inclut la propriété archéologique. L'article 31 porte sur le droit pour les Autochtones de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, les savoirs et expressions culturelles issus de leurs traditions ainsi que la propriété intellectuelle collective de ceux-ci.

Les Mohawks invoquent également la nécessité de travailler à établir et à maintenir des relations respectueuses entre les Autochtones et les autres Canadiens, dans l'esprit de la commission Vérité et réconciliation. Ellen Gabriel, signataire du mémoire de la communauté de Kanehsatà:ke, déplore qu'il n'y ait dans le site patrimonial qu'une seule évocation du fait que Montréal ait été un territoire mohawk : le rocher Hochelaga sur le campus de l'Université McGill. Les Mohawks de Kanehsatà:ke réclament réparation à ce chapitre : « Name changes to certain street names, bridges or public buildings agreeable to Indigenous peoples. »

- **3.5.2 La restitution des sépultures et la mise en valeur des artefacts**

Les Mohawks de Kahnawà:ke projettent d'ouvrir un musée dans un avenir rapproché où il sera possible d'entreposer et de préserver des artefacts. Ils ont commencé à rapatrier des restes humains sur la réserve. Comme les sites archéologiques mentionnés dans le plan de conservation recèlent un potentiel d'un grand intérêt historique et culturel, ils exigent que le Ministère et la Ville de Montréal partagent les informations et qu'une procédure soit établie pour rapatrier les restes humains et les artefacts mis au jour par les archéologues.

De son côté, Ellen Gabriel explique dans son mémoire que le but des Mohawks de Kanehsatà:ke en est un de collaboration avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec à la préservation des artefacts. Elle ajoute que des rites traditionnels devraient être observés pour l'exhumation des sépultures ou la translation des restes humains qui se retrouvent actuellement dans les musées. Les recommandations formelles insistent sur la divulgation obligatoire de toute découverte aux instances concernées (incluant les leaders autochtones et les gardiens de leurs traditions au sein des communautés) et l'imposition de sanctions aux contrevenants. Il est question plus spécifiquement des découvertes sur le chantier de l'échangeur Turcot et sur le site présumé de la bourgade d'Hochelaga.

### **3.6 La connaissance du site**

La connaissance du site patrimonial en favorisera l'appropriation par la population. Si le plan de conservation est perçu comme un document très utile pour atteindre cet objectif, il ne satisfait cependant pas toutes les attentes.

- **3.6.1 L'interprétation des orientations : le cadre conceptuel**

Selon Héritage Montréal, le futur plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal et ses 200 orientations restent sujets à l'interprétation. « Cette interprétation, peut-on lire dans le mémoire, ne saurait se faire intelligemment sans que le Ministère soit doté de ressources suffisantes, notamment au chapitre de ses équipes professionnelles à Montréal, aptes à aller sur place pour examiner *in situ* la portée des orientations à la lumière des valeurs du bien protégé, de leur expertise et de la formation. »

Et lors de l'audience publique, Marie-Odile Trépanier est revenue sur ce point en précisant que les notions qui se sont imposées dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel depuis 40 ans (valeurs, éléments caractéristiques, énoncés de valeur patrimoniale) doivent être maîtrisées par les acteurs du MCC et de la Ville de Montréal, mais aussi par ceux qui travaillent en entreprise privée, en architecture, en urbanisme ou en architecture du paysage ou autres disciplines de l'aménagement.

- **3.6.2 Les études et le partage des connaissances**

Concernant cette question de l'expertise, l'Université de Montréal plaide pour une mise en commun de l'information. Le mémoire précise : « Il n'est pas rare lorsqu'on souhaite faire une étude d'apprendre qu'un travail du même type a déjà été réalisé ailleurs sur la montagne sans pour autant y avoir accès facilement. » L'Université souhaite donc qu'il y ait partage de l'information provenant des inventaires en biodiversité et patrimoniaux, de la cartographie et des plans directeurs des espaces extérieurs.

De nombreuses études ont été menées sur le site patrimonial du Mont-Royal depuis sa citation par la Ville de Montréal en 1987. Daniel Chartier souhaiterait que les meilleurs de ces travaux soient publiés ou – dans le cas d'ouvrages de référence comme *Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted* ou l'*Atlas du paysage du mont Royal* – réédités et

largement diffusés. « À l’opposé, certaines études largement diffusées contiennent des erreurs majeures ou font référence à des sources discutables », ajoute-t-il. Il est donc important de valider les études pour ne pas hypothéquer les actions futures.

À elle seule, la fabrique Notre-Dame-de-Montréal a commandé diverses études. « Mieux connaître pour bien agir, explique-t-on, tel a été le leitmotiv de la fabrique, qui a investi au cours des 20 dernières années des énergies et des ressources financières considérables dans l’enrichissement de la connaissance du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. » Depuis 2005, en particulier, les inventaires et les études se sont multipliés et plusieurs actions de diffusion ont été financées et réalisées par l’organisme.

- **3.6.3 Un outil pour vulgariser le contenu du plan de conservation**

Compte tenu de la valeur emblématique et identitaire du site du Mont-Royal, Héritage Montréal croit que l’appropriation par les citoyens et les propriétaires ne saurait se faire qu’avec des documents au langage plus simple que le vocabulaire assez technique utilisé dans le plan de conservation. L’organisme suggère donc que le Ministère entame une démarche pédagogique de vulgarisation « comme il a su le faire lors de l’adoption de la Loi sur le patrimoine culturel pour en expliquer les concepts ».

Les amis de la montagne proposent aussi de « développer une synthèse pragmatique du plan pour répondre aux besoins spécifiques des citoyens. Celle-ci pourrait être présentée en annexe ou dans un document séparé, et mettrait l’accent sur la procédure à entreprendre, les orientations à suivre et l’importance de préserver le mont Royal ».

### **3.7 La révision de la Loi sur le patrimoine culturel**

Daniel Chartier, qui ne se réfère pas seulement au cas du site patrimonial du Mont-Royal, mais de façon explicite à ceux du Bois-de-Saraguay et de l’Île-d’Orléans, voit une lacune dans la Loi qui serait, selon lui, trop centrée sur la protection du patrimoine architectural. « La Loi sur le patrimoine culturel doit clairement être révisée pour permettre d’examiner les sites patrimoniaux autrement que dans une approche ressemblant à une autopsie. Le futur plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal doit donc être remanié en profondeur pour mieux refléter les consensus solides établis au fil des décennies et même du siècle et demi passé. » Il déplore notamment que le statut « arrondissement historique et naturel », qui reflétait bien la spécificité du site du Mont-Royal par rapport aux autres sites protégés, ait été éliminé et il recommande que le site soit renommé.

Il ajoute que « comme plusieurs autres projets précédents de plans de conservation de sites patrimoniaux sous la responsabilité du MCCQ, le document semble être une liste d’orientations plus ou moins hiérarchisée et sans axe inspirant, autres qu’intervenir de façon légère ». Et il pointe du doigt les déficiences de la Loi actuelle pour expliquer cette situation : « Cette loi devrait donc être actualisée pour mieux correspondre aux constats ressortant des consultations sur les différents sites patrimoniaux et aux demandes émises

lors de la récente consultation sur la Loi elle-même, après quelques années d'application ayant révélé ses limites et travers. »

\*\*\*

Les enjeux particuliers ciblés par les participants à la consultation publique sur le plan de conservation du site du Mont-Royal touchent donc un large éventail de sujets. Certains sont spécifiques à ce site naturel et historique au cœur de la métropole, alors que d'autres, comme la gestion du site, la réhabilitation des propriétés institutionnelles, la vulgarisation des connaissances, apparaissent comme des thèmes récurrents.

## 4. Le questionnaire en ligne

La réponse au questionnaire mis en ligne a été plus importante que lors des consultations précédentes. En effet, 471 personnes ont répondu à l'une ou l'autre des 17 questions. De ce nombre, près de 180 appartiennent à la tranche d'âge des 18-34 ans, soit un peu plus que la catégorie des 55 ans et plus. Les répondants âgés de 35 à 54 ans sont les moins nombreux. Environ 85 % des répondants proviennent de la ville de Montréal.

### 4.1 Les objectifs du plan de conservation

Pour la très grande majorité des 272 répondants à la question, le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal assurera la préservation à long terme du site ainsi que sa mise en valeur. Les commentaires qualitatifs vont dans le sens d'une préservation sans compromis : éviter de vendre des terrains et le lotissement; limiter les édifices en hauteur, le développement par les universités, la fonction résidentielle; respecter les espaces verts et les végétaux, réserver des espaces sauvages; la montagne est le cœur géographique de Montréal, un bien précieux pour les Montréalais et les banlieusards.

Un témoignage reflète assez bien l'opinion dominante :

Le plan de conservation est essentiel pour garder la richesse de ce milieu naturel et patrimonial. La protection du couvert végétal reste une priorité ainsi que la préservation des qualités visuelles des paysages; de même que la conservation au plus près de l'original pour le bâti qui existe déjà, je rejette la construction de nouveaux édifices comme ceux qui ont été construits autour de l'hôpital Royal Victoria qui défigurent les anciens bâtiments ainsi que ceux qui densifient les lieux habités comme dans Westmount.

Sur un ton beaucoup plus émotif, une autre personne explique : « [...] Depuis mon arrivée en ce pays il y a 34 ans, la première chose qu'on m'a montrée était le parc du Mont-Royal. Je n'oublierai jamais l'impression qu'il a fait en moi. En le regardant de la petite fenêtre de l'avion, j'ai admiré toute sa beauté... C'est le poumon de notre ville, c'est la signature de notre ville, c'est le drapeau de notre identité comme Montréalais. » On peut aussi citer ce commentaire en anglais : « Once it gets developed you can never get it back. This area is one of the most unusual and beautiful for a large city. Please retain its splendor! »

Certaines réponses sont toutefois plus nuancées. Ainsi, une personne précise : « Je trouve que les propositions portent beaucoup sur la conservation à l'identique de ce qui est déjà là. Elles ne tiennent pas compte des réalités contemporaines notamment l'utilisation des lieux, le développement durable et les coûts engendrés dans une absence de financement du gouvernement du Québec quant au patrimoine. »

## 4.2 Les qualités du site patrimonial

La seconde question, portant sur les plus grandes qualités du site du Mont-Royal, met en lumière la perception citoyenne du site patrimonial. Les termes récurrents dans la liste d'attributs de la montagne sont : nature, beauté, histoire, poumon vert, plein air, flore et faune, cœur de la ville, paix, vue, accès, famille. De l'arrondissement historique et naturel, ce sont les caractéristiques physiques et écologiques auxquelles la population semble attacher la plus grande valeur. L'idée de beauté des lieux est le dénominateur commun du corpus de plus d'une centaine d'appréciations de la montagne. La quiétude de cette oasis de verdure située au cœur de la métropole en fait aussi un lieu de ressourcement pour le corps, par l'activité physique, et pour l'esprit, par la contemplation de la nature et la vue imprenable sur la ville et les basses terres du Saint-Laurent.

Parmi les commentaires les plus détaillés, on peut retenir celui-ci, qui résume les qualités évoquées par les répondants :

Le couvert végétal, la forêt urbaine, poumon de la ville, de même que le rappel de l'origine du site paysager naturel de Montréal où les Montréalais peuvent prendre contact avec une vue d'ensemble de leur environnement de vie; prendre contact avec la nature, même « urbanisée »; jouer hiver comme été à proximité dans un espace étendu et non confiné comme dans les petits parcs de la ville. Réapprendre à marcher dans les sentiers et observer les animaux; voir les belles maisons qu'on construisait à l'époque quand on se donnait la peine de bien travailler sans être trop pressé par le temps. Etc.

## 4.3 La clarté du plan de conservation

Le plan de conservation est un outil de référence et doit donc être compréhensible. La clarté des renseignements est confirmée par la grande majorité des répondants aux trois questions qui portent sur ce sujet. Les commentaires qualitatifs aident à saisir les motifs d'insatisfaction des autres répondants.

« La présentation et l'organisation des informations du plan de conservation permettent une bonne compréhension de son contenu. » Du côté favorable, un répondant estime le « document exhaustif et bien fait ». Les doléances touchent notamment le langage, jugé complexe, voire hermétique, le manque de transparence – ce qui est à préserver est mentionné, mais pas ce qui pourrait être changé – ainsi que les redondances. La simplicité apparaît comme la principale qualité recherchée par les lecteurs, comme en témoignent, d'ailleurs, les commentaires en réponse à d'autres questions.

« Le plan de conservation permet de bien comprendre le rôle et les responsabilités des divers intervenants impliqués dans la gestion du site patrimonial du Mont-Royal. » Des questions sont cependant soulevées : « Une table de concertation, est-ce une structure assez forte pour résister aux pressions de développement urbain ou pour favoriser les

reconversions qui respectent des usages publics (ex. avenir du bâtiment de l'hôtel-Dieu)? Le plan de conservation indique à de nombreuses reprises qu'il vise à favoriser, sera-t-il en mesure d'imposer aussi? » On s'inquiète également de ne pas avoir de description des responsabilités du milieu institutionnel (hôpitaux, universités, organismes religieux, etc.) dans la préservation du site. Enfin, on déplore l'absence de référence au financement.

« Le plan de conservation permet de bien comprendre les interventions qui sont souhaitées dans le site patrimonial du Mont-Royal », comme en témoigne cette réponse : « [...] Le plan souhaite renforcer la protection du site et voir à ce que seules les interventions nécessaires soient entreprises. Il vise également à encadrer le cadre bâti et les éventuelles constructions. » Par contre, le terme *interventions* en laisse plus d'un perplexe : on s'interroge sur la nature de ces interventions. « Le danger réside selon moi, précise un répondant, dans les intentions qui ne sont pas encore manifestes. Je n'accorde que très peu de confiance aux élus des différents paliers, municipal ou provincial. Et je crains l'appétit vorace des promoteurs qui trop souvent usent de leur influence auprès de la classe politique. Le pouvoir discrétionnaire du ministre responsable devrait être aboli ou, à tout le moins, fortement encadré et policé. »

#### **4.4 Le site patrimonial : valeurs, caractéristiques, qualités visuelles**

À la question « Est-ce que la description des valeurs patrimoniales fait bien ressortir les raisons pour lesquelles le site patrimonial du Mont-Royal mérite d'être protégé? », c'est plus de 85 % des gens qui répondent favorablement. Certains voudraient qu'on accorde plus d'importance à la valeur écologique, en particulier aux arbres, et à la valeur de la montagne comme emblème de Montréal. On déplore aussi le silence du plan de conservation sur l'usage sportif des lieux. Un répondant a l'impression que l'énoncé des valeurs s'adresse à des architectes, des urbanistes et des élus plutôt qu'aux citoyens. Un autre affirme que le site patrimonial devrait être reconnu par l'UNESCO.

À la question suivante, « Est-ce que ces caractéristiques sont représentatives des éléments à préserver dans le site patrimonial? », le taux de réponses favorables atteint presque 82 %. Mais certains souhaiteraient l'emploi de mots plus simples à la place de concepts comme « réseau viaire », « système parcellaire », « unité de paysage ». Le « comment préserver » suscite aussi des réflexions : quelqu'un déplore qu'on ne laisse aucune place au jugement, alors qu'un autre répondant craint plutôt un trop grand laxisme. Une réflexion collective est aussi proposée au sujet de la pertinence d'avoir un accès rapide pour traverser la montagne par le chemin Remembrance (ou par la voie Camillien-Houde).

On a aussi demandé si la liste des points d'observation, percées visuelles, panoramas et points de repère répertoriés dans le plan de conservation et qui méritent d'être préservés semblait complète. Les deux tiers des répondants considèrent que c'est effectivement le

cas<sup>8</sup>. Les commentaires démontrent que certains trouvent qu'il y en a trop et d'autres, pas suffisamment, en particulier du côté nord. L'obstruction des vues par la végétation ou la construction d'immeubles en hauteur au pied de la montagne et au centre-ville fait aussi partie des préoccupations qui ont été mentionnées.

La même proportion des deux tiers des répondants croient que les orientations proposées pour la préservation de ces points d'observation, percées visuelles, panoramas et points de repère sont complètes et appropriées<sup>9</sup>. Un commentaire contient ces deux suggestions : « Je trouve qu'il manque [...] d'éclairage, j'aimerais bien me promener après souper, aller à la croix, faire le tour, mais c'est sombre, très sombre et potentiellement dangereux (se faire attaquer). Enfin, en ce qui concerne l'antenne de Radio-Canada, pourquoi ne pas la retirer et y installer une coupole appropriée et qu'elle soit de couleur verte! » Et il est fait allusion à la possibilité d'imposer des restrictions à la construction en hauteur aux abords du site et au centre-ville.

#### 4.5 Les orientations du plan

La question des orientations est au cœur des préoccupations citoyennes. L'analyse des réponses au questionnaire en ligne démontre que les orientations pour la protection des caractéristiques naturelles semblent adéquates, de même que celles s'appliquant au bâti existant. Par contre, celles qui sont relatives à l'agrandissement des bâtiments et aux nouvelles constructions semblent insuffisantes à une majorité de répondants. En ce qui concerne le cas particulier des cimetières, seule une infime minorité estime que les orientations ne permettront pas leur préservation.

- 4.5.1 Le milieu naturel

La description des caractéristiques naturelles qu'il importe de préserver paraît complète à la plupart des répondants<sup>10</sup>. Il en est de même des orientations pour la conservation de ces caractéristiques<sup>11</sup>. Les commentaires en marge de ces réponses touchent une large gamme de sujets, tous reliés à l'aménagement du paysage. Au chapitre des doléances, on note une condamnation du bétonnage des berges du lac aux Castors, qui est considéré comme non écologique. Les principales suggestions touchent la restauration des milieux humides, la revégétalisation de terrains de stationnement, le ramassage d'une partie du bois mort, la gestion écoresponsable des pelouses, l'imposition de restrictions aux pratiques d'élagage d'Hydro-Québec et la conservation de portions de forêt vierge ainsi que l'agrandissement du parc. Enfin, une personne propose d'envisager la possibilité que la voie Camillien-Houde ne soit plus une voie de transit sauf pour les bus et une autre se questionne sur le peu de place réservée à la faune (petits animaux, oiseaux) dans le plan de conservation.

---

<sup>8</sup> 67,4 % répondent oui, 9,8 % non et 22,8 % ne se prononcent pas.

<sup>9</sup> 64,7 % répondent oui, 11,8 % non et 23,5 % ne se prononcent pas.

<sup>10</sup> 65,5 % répondent oui, 10,7 % non et 23,8 % ne se prononcent pas.

<sup>11</sup> 61,7 % répondent oui, 17,3 % non et 21 % ne se prononcent pas.

- **4.5.2 Le cadre bâti existant**

Plus de 70 % des répondants croient que la section du plan de conservation consacrée au cadre bâti dresse un portrait représentatif des composantes qui méritent d'être préservées. Cependant, ils sont un peu moins nombreux (60 %) à croire que les orientations qui s'y rapportent sont appropriées<sup>12</sup>. Pour quelques personnes, tout devrait être préservé tel quel, alors que d'autres soulèvent des questions sur la reconversion des édifices institutionnels, la reproduction à l'identique, les inconvénients pour la nature de la présence de certaines constructions. Deux commentaires portent sur l'orientation 36 régissant la démolition d'un bâtiment à valeur patrimoniale, qui devrait être renforcée en sanctionnant le manque d'entretien. Deux autres déplorent la sous-utilisation de la maison Smith et de la grande salle du chalet du belvédère Kondiaronk.

Un commentaire critique le dogmatisme des orientations : « Aucune considération envers les budgets institutionnels, les besoins évolutifs, la sécurité, le mandat. Elles sont coupées des réalités contemporaines d'opérationnalisation et d'utilisation de ces bâtiments. » Selon l'auteur, il faut distinguer les propriétaires institutionnels des propriétaires privés.

Un autre remet en cause la notion même d'orientation : « Ce ne sont pas des orientations! L'ensemble des considérations et recommandations sont d'ordre technique : cela devrait être en annexe sous le titre *Normes et considérations techniques à respecter lors d'un projet de rénovation*. [L'organisme] Les amis de la montagne devrait être consulté et pouvoir donner son avis. »

Si une personne affirme qu'il n'y a pas suffisamment d'orientations, il semble que ce soit surtout le respect de celles qui sont énoncées dans le plan qui suscite des appréhensions.

- **4.5.3 Les agrandissements et les nouvelles constructions**

L'agrandissement des bâtiments du site et les nouvelles constructions touchent un enjeu important. Aux questions visant à vérifier si les orientations portant sur ces deux sujets sont complètes et adéquates, un peu plus du tiers des citoyens répondent par la négative. Dans les deux cas, cela représente la majorité, si l'on tient compte uniquement des gens qui ont émis une opinion<sup>13</sup>.

Les plus intransigeants prônent le statu quo, soit aucun agrandissement des bâtiments existants ni nouvelle construction. Quelqu'un va même jusqu'à se dire favorable à la destruction de tout agrandissement qui ne s'intègre pas bien au bâtiment original. Une position mitoyenne est exprimée en ces termes : « Pourquoi ne pas d'abord favoriser la réutilisation des bâtiments déjà existants laissés vacants? Cela aurait la double utilité de limiter la pression immobilière exercée sur le site patrimonial et aussi de donner une

---

<sup>12</sup> 60 % répondent oui, 16 % non et 24 % ne se prononcent pas.

<sup>13</sup> Agrandissements : non, 35,1 %; oui, 33,8 %; ne sait pas, 31,2 %.

Nouvelles constructions : non, 38,9 %; oui, 25 %; ne sait pas, 36,1 %.

deuxième vie à des immeubles actuellement sans vocation. » Un autre commentaire va dans le sens de limiter le développement immobilier « à ce qui est absolument nécessaire à la préservation et à la mise en valeur du site » et un autre propose « plus de mentions sur la hauteur des nouveaux bâtiments ». Enfin, quelqu'un propose de consulter des experts indépendants et de renommée internationale ainsi que des architectes d'avant-garde.

- **4.5.4 Les cimetières**

Les orientations pour la préservation des caractéristiques patrimoniales des cimetières qui sont dans le site patrimonial du Mont-Royal satisfont la quasi-totalité des répondants. Au nombre des arguments à l'appui de la protection des lieux figure celui du respect dû aux ancêtres. D'autres observations sont faites sur l'aménagement paysager. Ainsi, un citoyen affirme qu'on devrait mieux entretenir les cimetières et végétaliser les grands espaces où la coupe d'arbres a été intensive. Un autre écrit que trop d'ajouts et d'abattages d'arbres continuent de se produire. Enfin, quelqu'un s'inquiète de la transformation de sentiers en lots par les responsables du cimetière Mont-Royal.

## **4.6 Les menaces à la préservation du site patrimonial**

La dernière question ne porte pas sur le plan de conservation, mais plutôt sur les menaces à la préservation des valeurs patrimoniales du site du Mont-Royal. Les réponses à cette question rejoignent le contenu des mémoires. En effet, la pression immobilière et la reconversion des ensembles institutionnels ceinturant la montagne sont perçues par près d'un citoyen sur deux comme les principaux défis à relever pour l'avenir. Ce ne sont toutefois pas les seuls éléments qui sont pointés du doigt. On évoque également l'apathie des décideurs et le sous-financement, la nécessité de sensibiliser et d'éduquer les citoyens qui fréquentent le parc, le manque de vision d'avenir et de continuité dans l'action. Voici un échantillon des commentaires recueillis :

« Le manque d'intérêt envers la préservation de nos bâtiments patrimoniaux. Le sous-financement par des fonds publics relatif à la préservation du site. Les projets domiciliaires privés qui pourraient être motivés par l'appât du gain plutôt que par la conservation d'une richesse commune (qu'elle soit historique, écologique, architecturale, etc.). »

« Le manque de vision, la courte vue, l'inculture et l'ignorance, le manque de respect envers le passé et le futur, l'appât du gain au détriment du bien collectif et je pourrais continuer longtemps tant la liste de la bêtise est sans fin. »

« Si on [n'] éduque pas les gens au respect de l'environnement (pas suffisamment de corbeilles à déchets), à l'éducation (un grand panneau en présentant les diverses variétés de conifères et de résineux que l'on peut croiser), la même chose pour les bêtes et les oiseaux. [...] Les gouvernements n'injectent pas suffisamment d'argent je trouve, il y a tellement à faire! »

« L'utilisation incontrôlée des Montréalais : feux, déchets, sentiers illicites, laissez-faire des autorités, manque de moyens pour l'entretien. Mis à part édicter des règles, que fait-on pour aider les propriétaires et les usagers à les respecter? »

« Émergence de condos, bâtiments inadéquats sur le site. Destruction massive de la flore existante. Relâchement dans l'entretien des lieux, des bâtiments, cimetières, etc. Nous devons conserver et entretenir tous les sites patrimoniaux pour sauvegarder et transmettre toute l'histoire vécue par nos ancêtres à la génération future.

\*\*\*

Au terme de l'analyse des résultats du questionnaire en ligne, on peut retenir que le plan de conservation est perçu positivement par les citoyens. Les commentaires aideront à le bonifier. Les grands enjeux restent la reconversion et l'agrandissement des bâtiments institutionnels ainsi que les nouvelles constructions dans le site protégé. Sur ces questions, les orientations du plan de conservation ne dissipent pas toutes les inquiétudes des citoyens.

### **En guise de conclusion**

La consultation publique a permis aux intervenants dans la gestion du site patrimonial du Mont-Royal et aux simples citoyens de s'exprimer sur la conservation de cet élément très important du patrimoine culturel et naturel québécois. Les divers témoignages confirment que les Montréalais, en particulier, entretiennent une relation intime avec la montagne. Sa valeur emblématique et identitaire est indéniable.

Un répondant au questionnaire en ligne écrit : « Les terrains exceptionnels sont toujours très convoités. Il faut protéger toute la montagne par des mesures exceptionnelles. » Ce citoyen rejoint la position de l'architecte paysagiste Daniel Chartier, qui affirme que les projets pour la montagne doivent contribuer à « magnifier et enchanter le Mont-Royal ».

## Annexes

### Corrections proposées par Daniel Chartier

#### Section : Le site patrimonial du Mont-Royal, p. 13-14

**Biffer** l'ensemble de la référence à l'*Étude de caractérisation*.

**Remplacer par** : « De nombreuses études, thématiques ou sectorielles, de très grande qualité menées depuis 10 ans ont permis de raffiner la compréhension des valeurs, des enjeux et des pratiques relatives à la montagne. Souligner l'excellence de l'*Atlas du paysage du mont Royal* qui constitue une référence exceptionnelle pour comprendre les enjeux relatifs à la montagne dans son ensemble, mais aussi ceux touchant ses grandes unités de paysage. »

#### Section : La création du parc du Mont-Royal, p. 27-28

**Enlever**, au bas de la page 27 et en haut de la page 28 : « La montagne paraît [...] L'architecte-paysagiste ajoute des plantes [...] » jusqu'à la fin du paragraphe.

**Remplacer par** : « Le tout doit systématiquement être mis en scène de façon à accentuer le charme des paysages naturels de la montagne. Une approche qui cherche non seulement à permettre de faire de l'exercice ou respirer de l'air pur, mais surtout à toucher l'âme du visiteur pour lui permettre de se ressourcer pleinement. Pour atteindre ce but, il faut magnifier systématiquement la montagne et ses paysages. L'accentuation de certaines caractéristiques intrinsèques de la montagne permet de souligner les spécificités de ses différents paysages, l'exemple le plus marquant est l'idée d'un traitement végétal plus luxuriant au pied de la montagne en opposition à une stylistique plus nordique au sommet. Il crée un chemin principal sinueux de sept kilomètres (actuel chemin Olmsted) et propose un réseau de sentiers piétonniers permettant aux promeneurs de profiter pleinement de ces mises en scène dans lesquelles les éléments construits tiennent un rôle de support plutôt que de vedettes. Le plan d'Olmsted n'a été que partiellement réalisé, mais la force de l'argumentaire développé par Olmsted a inspiré et guide toujours des générations de Montréalais dans leur relation, leurs revendications envers la montagne et même leurs actions. »

#### Section : Depuis 1980, p. 32

**Enlever cette section qualifiée par l'auteur comme** « une énumération échevelée de gestes architecturaux, en oubliant le ciment plus discret ».

**Remplacer par** : « Depuis le plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal en 1990, un minutieux travail de restauration et de réhabilitation se poursuit dans le parc du Mont-Royal. Ces actions ont cherché à incarner les principes édictés par Olmsted par l'entremise d'un travail soigné mettant en valeur les caractéristiques intrinsèques des

paysages et des patrimoines de la montagne. Ce travail constant de démocratisation a systématiquement valorisé la transformation durable des frontières du parc de façon à favoriser une accessibilité douce à partir du pourtour, suivie d'une lente ascension vers les sites d'intérêt du secteur du Sommet. Ces interventions ont aussi permis de consolider le réseau écologique de la montagne, en soi et comme cadre paysager d'aménagements particuliers, de pelouses et de parterres arborés. Ces travaux d'envergure, les uns plus intégrés et discrets, les autres plus spectaculaires, font en sorte qu'aujourd'hui, les visiteurs profitent d'une montagne mieux mise en scène au fil de cheminements privilégiés.

« En 2006, le parc du Mont-Royal attirait quatre millions et demi de visiteurs. Ce chiffre doit avoir augmenté significativement en raison des aménagements réalisés, dont l'entrée Peel ou la démolition de l'échangeur du Parc/des Pins et son remplacement par un aménagement convivial. Ces visiteurs se massent particulièrement dans les grandes pelouses, les parterres arborés, le lac aux Castors restauré et le belvédère Kondiaronk réaménagé, le chemin Olmsted et le réseau de sentiers sinueux aménagés dans l'esprit d'Olmsted.

« Depuis une décennie, l'approche de lente découverte depuis le pourtour de la montagne a été étendue hors du parc du Mont-Royal, d'abord entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la façade du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, puis sur les terrains de l'Université de Montréal et de ce même cimetière dans le cadre de la création du chemin de ceinture du mont Royal visant à permettre aux Montréalais et visiteurs de pouvoir apprécier la diversité des patrimoines et des paysages de la montagne. Ce processus a permis de créer le parc du Troisième Sommet sur les hauteurs d'Outremont derrière l'Université de Montréal, parc qui met en scène une variété de points de vue vers le nord. »

### **Section : Les valeurs patrimoniales, p. 35**

**Relocaliser** la valeur paysagère entre la valeur historique et la valeur emblématique dans l'ordre de présentation.

### **Section : Valeur historique, p. 35**

**Enlever** : « ce qui témoigne de la démocratisation de son accès ».

**Remplacer par** : « La montagne a été le témoin privilégié de rassemblements populaires, dont les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de 1975 et 1976, événement cathartique marquant la fin de huit années d'émeutes et soulignant avec éclat l'appropriation collective de la montagne par les francophones. »

### **Section : Valeur paysagère, p. 36**

**Ajouter** : « L'essence première de la montagne est sa morphologie géologique et géomorphologique. Elle se manifeste par la présence de parois rocheuses, d'affleurements

rocheux, de talus d'éboulis, de glacis gazonnés ou arborescents. Elle se manifeste aussi par la présence de plans d'eau et de cours d'eau. »

## **Recommandations contenues dans les mémoires**

### **Membres de la Table de concertation (milieu institutionnel)**

#### **Fabrique Notre-Dame-de-Montréal**

1 Le partage des engagements est une condition incontournable à la réussite de la conservation et de la mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal. Réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales, dont la valeur ethnologique, et les usages contemporains du site patrimonial, représente un énorme défi collectif. Un défi surtout s'il y a une réelle intention de maintenir vivant le site patrimonial incluant forcément le cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour garantir l'avenir.

2 Lorsque les grands objectifs de conservation sont convenus et respectés, des solutions et des approches souvent très simples peuvent mener au succès de l'entreprise.

3 En corollaire, il faut simplifier la gestion des permis et des autorisations.

4 Par ailleurs, les initiatives doivent être encouragées et l'autonomie des grands propriétaires doit être préservée, tout en respectant un principe d'équité.

5 Enfin, la mise en œuvre de ce plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal nécessite de concevoir et de ratifier une entente de conservation et de mise en valeur du cimetière, avec le MCC et la Ville impliquant, bien entendu, un partage des frais.

#### **Université McGill**

6 Ajouter dans le plan des dispositions invitant les parties intéressées à présenter des idées ambitieuses et novatrices en matière de réparation et d'entretien, de réutilisation adaptative et de développement des propriétés situées dans la zone patrimoniale.

7 En partenariat avec la Ville de Montréal, veiller à simplifier les processus, à améliorer la collaboration et à accélérer les processus d'autorisation dans la zone patrimoniale, au fur et à mesure de la mise en œuvre de ce plan.

8 S'assurer que la mise en œuvre du plan tient compte du portrait d'ensemble, ce qui signifie notamment de viser l'atteinte d'objectifs globaux, plutôt que de s'en tenir à une interprétation stricte lors de chaque intervention.

#### **Université de Montréal**

9 Assurer la meilleure utilisation qui soit de notre parc immobilier dans un environnement sain et sécuritaire pour les usagers.

10 Raccourcir les délais quant à l'obtention de permis.

11 Tenir compte de notre réalité financière : financement public, propriétaire institutionnel et non privé.

12 Éviter, tant pour le patrimoine bâti que pour la biodiversité, de reproduire le passé en s'enfermant dans des dogmes, mais plutôt tenir compte de la vocation actuelle des lieux.

13 Mettre en commun les différents plans et études.

14 Prendre en compte les changements climatiques.

### **Membres de la Table de concertation (milieu associatif)**

#### **Les amis de la montagne**

15 Intégrer au plan de conservation une vision d'avenir reconnue par tous les acteurs avec des objectifs d'authenticité et d'intégrité bien définis pour le site patrimonial du Mont-Royal.

16 Modifier la structure du document pour augmenter son accessibilité à la diversité des publics ciblés.

17 Reconnaître davantage l'importance des caractéristiques propres aux vocations institutionnelles des établissements implantés sur la montagne au fil du temps afin d'assurer le maintien des typologies d'origine.

18 Préciser les principes de Frederick Law Olmsted relatifs à l'esprit du lieu et intégrer une vision d'ensemble du caractère paysager de la montagne.

19 Éviter l'utilisation de termes tels que *favoriser* et *privilégier* et les remplacer par un vocabulaire plus ferme en vue d'assurer la conservation du patrimoine.

20 Faire reconnaître et appliquer les orientations du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal par l'ensemble du gouvernement du Québec.

21 S'assurer d'une cohérence et d'une complémentarité des actions entre le MCC et les villes de Montréal et de Westmount afin de préserver l'intégrité du site patrimonial.

22 Agrandir le périmètre du site patrimonial du Mont-Royal.

### **Conseil régional de l'environnement de Montréal**

23 Mettre de l'avant les grands enjeux actuels en développement durable.

24 Utiliser un vocabulaire plus précis pour une vision globale plus claire.

25 Mieux classer et préciser les orientations proposées.

26 Agrandir le territoire du site patrimonial.

27 Compléter et bonifier les orientations concernant d'une part le cadre naturel et d'autre part l'accès au parc du Mont-Royal et les modes de transport pour s'y rendre.

28 Ajouter une orientation spécifique afin d'assurer la préservation du parc et de l'ensemble des bois du site patrimonial.

29 Assurer une cohérence entre les décisions des ministères.

30 Faire en sorte de mieux connecter le site avec les quartiers centraux de Montréal.

### **Héritage Montréal**

31 Que la mise en œuvre du plan de conservation fasse l'objet d'un mécanisme de suivi par le Ministère en collaboration avec les parties prenantes réunies, dans le cas du mont Royal, par la Table de concertation du Mont-Royal.

32 Que le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Conseil du patrimoine culturel du Québec, avec les milieux universitaire et associatif ainsi qu'avec le réseau national et international de l'ICOMOS, mène des réflexions sur des questions plus théoriques, voire conceptuelles comme les valeurs patrimoniales ou les impacts patrimoniaux sur ce type de territoire aux multiples couches de sens et aux multiples intervenants, afin de dégager des définitions et des guides qui aident à la gestion et à la mise en œuvre de la Loi.

33 Que le gouvernement du Québec respecte le principe de cohérence inhérent à sa décision de déclarer le site patrimonial du Mont-Royal, en ajustant son cadre législatif et fiscal pour créer envers ce bien les conditions favorables à sa conservation; par exemple, en protégeant le futur plan de conservation d'une éventuelle délégation de pouvoir à la Ville de Montréal comme il en est déjà question pour la Ville de Québec avec le projet de loi n° 109 accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs, en faisant une mise à jour de la Loi sur le patrimoine culturel telle que celle proposée en 2013 à la suite des consultations sur le projet de plan de conservation de Sillery pour renforcer les outils de protection de tels sites.

### **Communautés mohawks**

#### **Mohawks de Kanehsatà:ke**

34 Kanehsatà:ke and other Kanien'kehá:ka communities will lend the province of Quebec; its institutions as well as other state institutions, located in other parts of Canada, our Haudenosaunee artifacts taken from archeological digs on our traditional territory, before during and after these public consultations.

35 That the use of our cultural artifacts will utilize the UNDRIP principle of Free Prior and Informed Consent by any and all government institutions to the Kanien'kehá:ka peoples.

36 Repatriation regarding our ancestral human remains: Full disclosure of all Indigenous human remains, funerary objects, and any/all Indigenous cultural objects.

37 Kanehsatà:ke and other Indigenous communities require guarantees that discovering Indigenous human remains, funerary objects and other Indigenous cultural objects will be immediately disclosed to the Indigenous community or communities directly affected, through their Cultural Centers and further, that:

37.1 Quebec develop legislation and policies that compel individuals, municipalities, developers, parks personnel and government officials to fully inform all levels of government, including Indigenous leadership and Traditional Knowledge keepers.

37.2 Co-Develop vigorous enforcement mechanisms through legislation and/or policy, with severe penalties to municipalities, park personnel, developers and others who contravene the legislation and/or policy.

37.3 Full disclosure is immediately enforced, as in the case of remains being found at the Turcot Interchange construction or on the ancient Hochelaga site, May 2016.

38 Full disclosure of all Indigenous human remains, funerary objects, and any/all Indigenous cultural objects.

39 Name changes to certain street names, bridges or public buildings agreeable to Indigenous peoples.

40 Kanien'kehá:ka communities be given control access and possession of any artifacts discovered during construction on the island of Montreal.

41 Kanien'kehá:ka communities be given control access and possession of any artifacts discovered and currently housed by a museum or government institution.

42 That there be a public recognition of Kanien'kehá:ka territory.

43 The process of free prior and informed consent of the Kanien'kehá:ka nation be respected in any and all matters that seriously affects our cultural heritage.

### **Mohawks de Kahnawà:ke**

44 The Mohawk Council of Kahnawà:ke, Quebec Ministry of Culture and the City of Montreal will develop a relationship based on reconciliation. Sharing of information and the building of partnership, this will lead to a process that will allow for the repatriation of prehistoric ancestral remains and artifacts to the Mohawks of Kahnawà:ke.

## Autres organismes

### L'Association des architectes paysagistes du Québec

45 L'organisme ne propose pas pour le moment l'adoption d'un décret ministériel visant à accorder un statut de paysage humanisé permanent au site patrimonial du Mont-Royal. Cependant, il apparaît de première importance que la notion de paysage humanisé serve de terme de référence à l'ensemble du plan de conservation du site du patrimoine du Mont-Royal et que cette notion teinte les orientations gouvernementales.

46 Enfin, la section portant sur « les caractéristiques du site patrimonial » décrites sur 80 pages devrait non seulement « s'incarner » dans ses composantes physiques comme l'indique le projet, mais aussi en référence à la notion de paysage humanisé.

### National Association for Olmsted Parks

47 We recommend that the Plan incorporate more specific language that recognizes and clarifies the central concepts of Olmsted's design for Mount Royal and explains to the public how those concepts are embodied in the landscape.

48 In addition, we recommend that the Plan draw more explicitly upon the Olmsted legacy as a foundation for guiding future management decisions.

### La Pente à neige

49 Reconnaître les sports d'hiver dans l'historique du mont Royal.

50 Reconnaître les sports d'hiver comme patrimoine du mont Royal.

51 Favoriser la transmission du patrimoine immatériel.

## Individus

### Monsieur Daniel Chartier

52 La Loi sur le patrimoine culturel devrait être actualisée pour mieux correspondre aux constats ressortant des consultations sur les différents sites patrimoniaux et aux demandes émises lors de la récente consultation sur la Loi elle-même.

53 De grandes parties du document sont essentiellement de longues énumérations de lieux, de bâtiments, de dates. Les relations entre la topographie, l'histoire, l'écologie, les gestes humains devraient être développées davantage.

54 Ensemble, les aires gazonnées et boisées occupent de loin la plus grande partie du territoire. Le projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal devrait consacrer une plus grande partie de ses analyses et orientations à ce type de territoire, qui participe de façon prépondérante à sa valeur iconique.

55 L'analyse paysagère est défailante, l'angle choisi amalgamant les notions d'écologie et de paysage, rendant l'une et l'autre moins cohérentes. On néglige ou minimise certaines composantes du paysage qui participent de façon stratégique à structurer la perception de la montagne.

56 Les principes d'Olmsted relatifs à l'esprit du lieu doivent donc être nettement mieux décrits de façon à ce que la pertinence des orientations stratégiques de son approche paraisse évidente au lecteur.

57 Plus encore, les orientations visant à consolider la cohérence des paysages de la montagne, dans leur diversité, doivent être affirmées. Le plan de conservation doit être un appel à l'excellence, l'inventivité dans la protection systématique du patrimoine et dans la mise en valeur des qualités intrinsèques de la montagne.

58 La description et l'analyse des éléments relatifs à la géologie, à la géomorphologie, à l'hydrographie, à l'écologie de la montagne doivent être améliorées. L'écologie globale du système est déficiente, ce qui ne permet pas de comprendre et de faire ressortir certains éléments très significatifs, alors que des éléments secondaires deviennent importants.

59 Les passages ajoutés à la demande des [parties] constituantes de la Table de concertation sont mal intégrés. Il faudrait que soit clarifiée la démarche intellectuelle sous-jacente.

60 Les notions et enjeux de réhabilitation et de mise en valeur devraient être abordés dans le plan de conservation.

61 L'importance du caractère paysager de chaque unité de paysage doit être rappelée et les moyens, adaptés aux spécificités de chaque unité de paysage.

62 Affirmer l'importance de la vision d'ensemble de la montagne, dans sa globalité.

63 Il faut élargir les limites actuelles du site patrimonial de façon à inclure certaines zones non incluses lors de la déclaration de l'AHNMR. Il faut absolument ajouter le territoire délimité par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Vincent-D'Indy. Il faut inclure toute la partie de Westmount connexe à Montréal ainsi que le belvédère Sunnyside et ses abords.

64 La protection des vues au niveau régional (Communauté métropolitaine de Montréal) doit être affirmée et incarnée par l'ensemble du Gouvernement du Québec et les autres acteurs municipaux, associatifs et privés.

65 La dénomination « arrondissement historique et naturel du Mont-Royal » soulignait les spécificités de ce site par rapport aux autres sites protégés par le gouvernement du Québec. Le site patrimonial du Mont-Royal doit être renommé de façon plus spécifique de manière à mieux exprimer ses valeurs.

66 Le plan de conservation doit [permettre d'] amorcer un processus de coordination très fine des divers intervenants, non seulement à l'intérieur des limites du site patrimonial, mais aussi en périphérie du territoire désigné.

67 Il faudrait déterminer des mécanismes formels de développement et de diffusion de la connaissance. Plus particulièrement, s'assurer que les recherches de grande qualité déjà effectuées sont diffusées au grand public en résolvant les enjeux de droits d'auteurs.

68 Le rapport final de Frederick Law Olmsted sur le mont Royal en 1881, annoté, doit être traduit en français pour que les citoyens et les spécialistes puissent mieux comprendre la richesse de cet héritage conceptuel.

### **Monsieur Jean-Claude Marsan**

69 À l'exemple de la Commission de la capitale nationale du Canada et de celle du Québec, ce qui est nécessaire pour gérer cet arrondissement patrimonial unique, d'une grande complexité, c'est un organisme public permanent et indépendant, regroupant pour des mandats de durée limitée des experts œuvrant bénévolement sous la direction d'une personne responsable.

### **Madame Denyse Vézina**

70 Désigner comme patrimoine immatériel la vocation publique de l'ensemble des bâtiments et terrains relevant du domaine public (individuellement et collectivement) actuellement situés dans le périmètre de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

71 Apporter les modifications législatives nécessaires à la Charte de la Ville de Montréal ainsi qu'aux différentes lois afférentes à l'urbanisme et au patrimoine, afin d'assurer la pérennité du zonage institutionnel dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

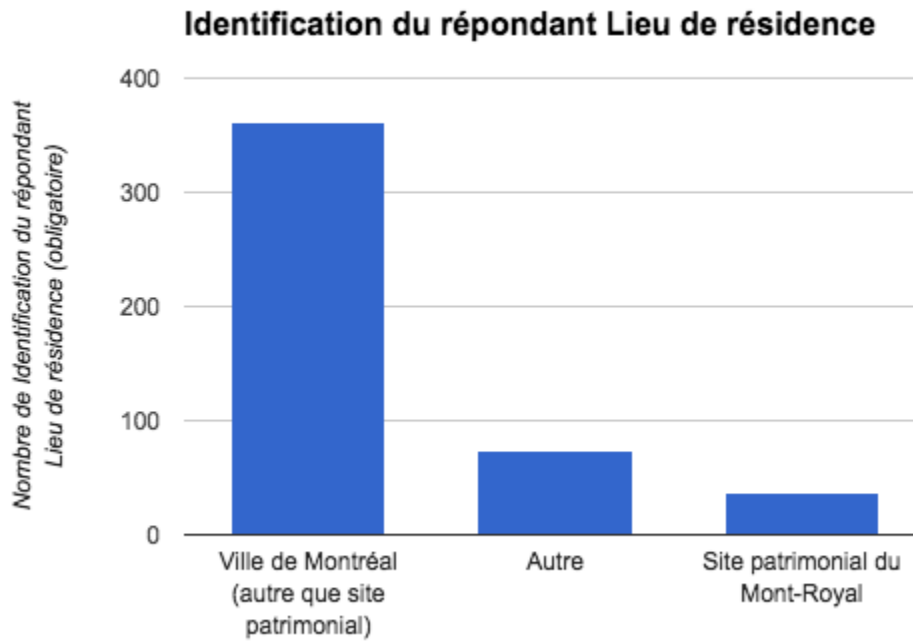
72 Ne pas approuver aux termes de la Loi sur le patrimoine culturel le nouveau projet de conversion de la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie que pourrait lui soumettre le promoteur Olivier Leclerc.

73 Demander à la Ville de Montréal et à l'arrondissement d'Outremont de restaurer le zonage institutionnel dans la zone où est situé le 1420, boulevard du Mont-Royal.

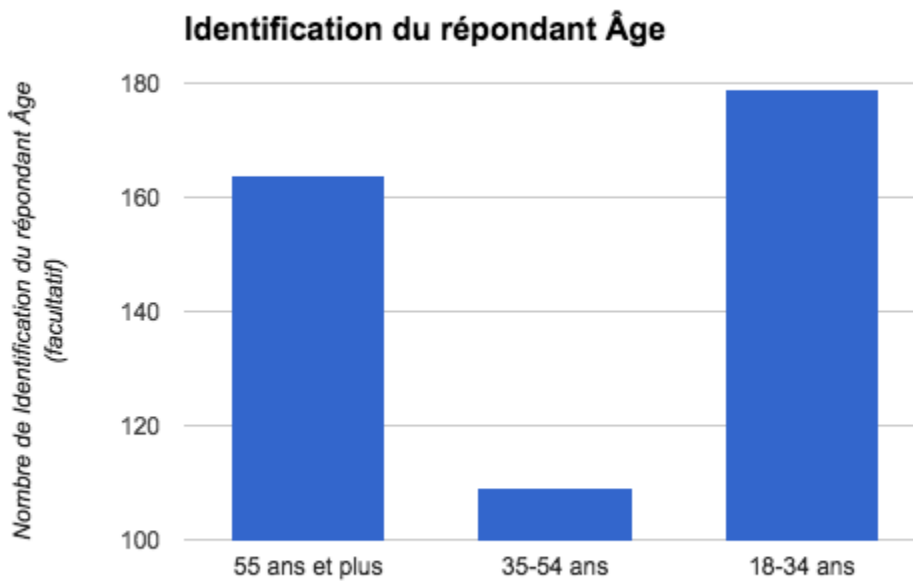
74 Aviser ledit entrepreneur que désormais tout travail de modification de l'immeuble qu'il a acquis de l'Université de Montréal ne pourra profiter à l'immeuble.

75 Revoir ce qui a été fait relativement au chemin d'accès Saint-Jean-Baptiste et s'assurer d'une meilleure mise en valeur du sommet d'Outremont.

## Réponses au questionnaire en ligne : identification des répondants



Total : 471 répondants



Total : 452 répondants

## Sélection de réponses aux questions 2 et 17

### 2. Quelles sont les plus grandes qualités du site patrimonial selon vous?

|                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'histoire, espaces verts accessibles à toute la population, architecture, valeurs des lieux, etc.                                                                                                                                                                                |
| L'accessibilité à tous, sa beauté et son positionnement dans la ville.                                                                                                                                                                                                            |
| Nature, faune, lieu de paix, de rencontres, de sports « silencieux », haut lieu archéologique et historique... avec vue imprenable de tous les côtés. Endroit exceptionnel au cœur d'un centre-ville. Une rareté. Un poumon essentiel.                                            |
| Le poumon et l'ange gardien de Montréal.                                                                                                                                                                                                                                          |
| Son statut de témoignage historique, en une histoire qui, en contexte québécois, tient le rapport intime à la nature comme facteur crucial.                                                                                                                                       |
| 1 - Les sections boisées, les arbres, la nature. Il ne faudrait plus les toucher.<br><br>2 - L'accès à tous. Il ne faudrait pas le limiter.                                                                                                                                       |
| Le parc du Mont-Royal avec son histoire, ses sculptures, ses espaces de loisirs, sa faune et sa flore en milieu urbain. Un site accessible à tous. L'architecture des bâtiments historiques.                                                                                      |
| Le Mont-Royal est un bijou sur lequel toutes les interventions devraient être scrutées par un comité de citoyens dont l'unique but devrait être la conservation alors que l'on a l'impression que l'on aménage plutôt le site pour diverses raisons (construction, sports, etc.). |
| La forêt conservée au milieu d'une ville. Poumons de la ville. Si on essaie de gagner le moindre mètre carré de verdure au coin de chaque rue, à grands frais, pourquoi hésiter sur la pertinence de conserver ce trésor naturel?                                                 |
| Protéger la montagne dans son état naturel, et contrôler l'occupation humaine, nouvelle et existante. Conserver les accès, mais aussi les vues de la montagne et vers la montagne. Amène un sentiment de fierté et une conscientisation.                                          |
| Le calme, la nature au milieu d'une ville où on peut marcher, faire du vélo, du ski de fond, un bijou!                                                                                                                                                                            |
| La croix, le lac aux Castors, la forêt, les flancs de roche, les terrains en gazon déjà existants, le chalet en haut, la belle vue, les chemins comme ils sont, etc.                                                                                                              |
| Je n'ai pas besoin d'aller en région pour apprécier la nature. Le site demeure également un lieu éducatif pour les prochaines générations.                                                                                                                                        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La beauté des belvédères, le côté multifonctionnel – toutes sortes d’activités peuvent y être pratiquées en même temps –, la facilité d’accès en auto, en bus, en vélo.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Point de nature au centre d’une ville est un atout REMARQUABLE. Du point de vue de la santé, il est essentiel de pouvoir se ressourcer dans un lieu si peu pollué, si calme, qui diminue la pollution auditive et de l’air, dans lequel les citoyens peuvent vaquer à leurs occupations sportives, relaxantes ou bien touristiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Site unique au monde, au cœur d’une île, faune et flore, poumon de la ville.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| One of its greatest qualities is the fact that it is a green space that can be enjoyed right in the center of the city. With the densification of the surrounding downtown spaces, it is becoming harder and harder for people to be able to enjoy green spaces. Green spaces are important for the well-being of people and must not be developed, especially this one.                                                                                                                                                                                                                                               |
| Sa situation centrale et l’usage que les citoyens et touristes en font.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Un espace vert et protégé des promoteurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| De pouvoir aller marcher sur la montagne qui se trouve en pleine ville. Beaucoup d’arbres et de verdure, un chalet historique et un endroit très paisible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Son urbanité, le contexte socioécologique, l’histoire de la ville de Montréal que l’on peut lire à travers une randonnée dans le boisé. Ses occupants : des institutions et la nécropole permettant de conserver un accès public.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Le couvert végétal, la forêt urbaine, poumon de la ville, de même que le rappel de l’origine du site paysager naturel de Montréal où les Montréalais peuvent prendre contact avec une vue d’ensemble de leur environnement de vie; prendre contact avec la nature, même « urbanisée »; jouer hiver comme été à proximité dans un espace étendu et non confiné comme dans les petits parcs de la ville. Réapprendre à marcher dans les sentiers et observer les animaux; voir les belles maisons qu’on construisait à l’époque quand on se donnait la peine de bien travailler sans être trop pressé par le temps. Etc. |
| L’abondance de verdure et la qualité de l’architecture.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Offrir aux citoyens un endroit privilégié où aller se perdre dans la nature. Reprendre contact avec la verdure. Cette dernière fait office de poumon montréalais également!                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Confère un statut particulier à cet environnement urbain et lui donner un cadre de développement et de préservation qui lui est propre. On se prendrait à espérer un statut similaire pour d'autres environnements similaires à Montréal (parcs Maisonneuve et Angrignon, par exemple). |
| Il a été complètement abîmé.                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Je dirais son aspect faunique sauvage. Par contre, plusieurs bêtes meurent chaque année et je trouve cela triste! Pourquoi ne pas les protéger par une quelconque clôture ou barrière? Un peu comme il se fait dans certains grands parcs de Paris (Monceau, Bois de Vincennes...).     |
| Le Mont-Royal est le Central Park de Montréal. La nature, les pistes de marche, la vue sur Montréal sont toutes des qualités du site.                                                                                                                                                   |
| Valeur naturelle et architecturale. La maison Ravenscrag n'est pas assez mise en valeur, ni même assez protégée. Ces murs s'effondrent et ses grilles de 1863 manquent. Même chose pour le Royal Victoria.                                                                              |
| Green space.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Oasis de verdure.                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Everyone can go there, rich or poor, and it is beautiful, winter and summer.                                                                                                                                                                                                            |
| Nature / the heritage of Mt Royal lies principally in that a key element of Canadian wilderness is protected at the heart of a bustling metropolis Belvedere/ Chalet/ unobstructed view from top of mountain; no skyscraper should ever pass Mt Royal.                                  |
| La variété d'arbres remarquables et un ensemble bâti historique ou empreint de noblesse entre autres choses.                                                                                                                                                                            |
| L'accessibilité; la quiétude des lieux; la proximité; la diversité des activités; la beauté des lieux et les activités d'embellissement et de protection de la flore – la faune – la végétation diversifiée.                                                                            |

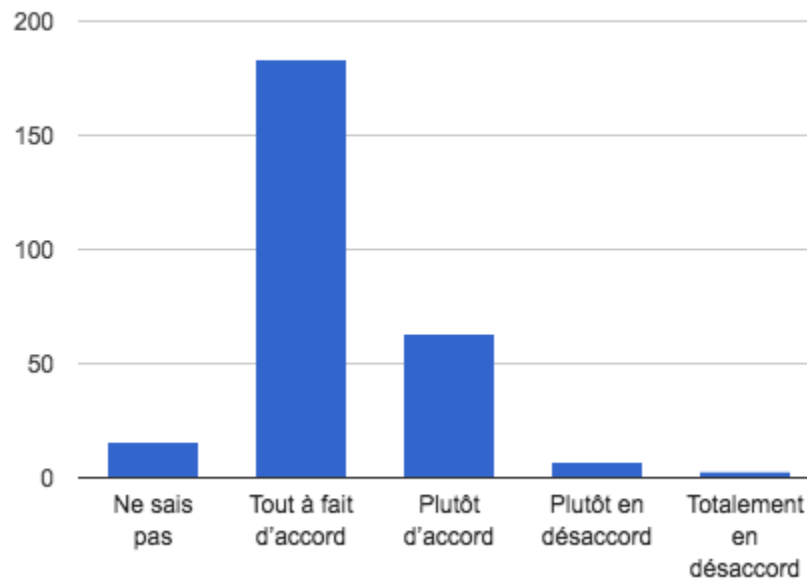
### 17. Qu'est-ce qui menace le plus, selon vous, la préservation du site patrimonial?

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'argent!!! Les promoteurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Manque de consultations publiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| L'homme (l'espèce humaine), les politiciens présents et futurs qui ne respecteront pas le plan de préservation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Le manque de vision et d'engagement de la Municipalité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Un envahissement urbain et domiciliaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Le climat, les changements de politiques pouvant intervenir, des hausses de taxes trop élevées, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| La circulation automobile.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| La mentalité néo-libérale qui ravaude insidieusement ce patrimoine en cherchant à y nicher la vermine privée, qui n'a rien à y faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Les pressions d'entrepreneurs immobiliers sur les politiciens.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Le manque d'intérêt envers la préservation de nos bâtiments patrimoniaux. Le sous-financement par des fonds publics relatif à la préservation du site. Les projets domiciliaires privés qui pourraient être motivés par l'appât du gain plutôt que par la conservation d'une richesse commune (qu'elle soit historique, écologique, architecturale, etc.).                                                                                                                                     |
| La boulimie du développement, le profit, l'instinct de conquête et de possession du moindre carré vert, l'obsession de l'aménagement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| La mise en exécution des règlements et le suivi dans le temps.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Les différentes pressions et vides qui viennent de la ville : autant les grandes institutions riveraines qui veulent agrandir leurs campus et y bâtir de nouveaux immeubles que celles qui quittent d'immenses bâtiments pour s'établir ailleurs. L'abandon de ces grands équipements du secteur public augmente la pression immobilière, ce qui risque de privatiser certaines zones du site patrimonial qui, à l'origine, offraient davantage un accès privilégié à tous à un milieu unique. |
| Les interventions à la pièce; la surutilisation du parc de la montagne; que penser de la dernière idée de la chambre de commerce, d'avoir un téléphérique partant du centre-ville au sommet de la montagne??? Bel impact sur les percées visuelles.                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le manque d'information dans le boisé. Le manque de reconnaissance du statut unique du Mont-Royal. La démarche UNESCO est une belle manière de répondre à ces deux enjeux à mes yeux.                                                                                                                                                     |
| La diminution des sites végétaux naturels dans et autour du site; les nouvelles constructions en hauteur autour du site; la « modernisation » (dont l'élargissement) des réseaux viaires.                                                                                                                                                 |
| La volonté d'appropriation d'une partie du site par des voisins institutionnels ou privés et la négligence d'un trop grand nombre d'humains qui fréquentent le site sans le respecter...                                                                                                                                                  |
| Les nouvelles constructions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| L'absence de zonage quant aux utilisations pour les loisirs. On conserve pour qui?                                                                                                                                                                                                                                                        |
| L'utilisation incontrôlée des Montréalais : feux, déchets, sentiers illicites, laissez-faire des autorités, manque de moyens pour l'entretien. Mis à part édicter des règles, que fait-on pour aider les propriétaires et les usagers à les respecter?                                                                                    |
| L'urbanisation. Les terrains exceptionnels sont toujours très convoités. Il faut protéger toute la montagne par des mesures exceptionnelles.                                                                                                                                                                                              |
| Developers want to build and encroach on the green space...this is unacceptable, we must expand the green space.                                                                                                                                                                                                                          |
| Le manque de vision, la courte vue, l'inculture et l'ignorance, le manque de respect envers le passé et le futur, l'appât du gain au détriment du bien collectif et je pourrais continuer longtemps tant la liste de la bêtise est sans fin.                                                                                              |
| Émergence de condos, bâtiments inadéquats sur le site. Destruction massive de la flore existante. Relâchement dans l'entretien des lieux, des bâtiments, cimetières, etc. Nous devons conserver et entretenir tous les sites patrimoniaux pour sauvegarder et transmettre toute l'histoire vécue par nos ancêtres à la génération future. |
| Les vélos de montagne, les événements massifs (pollution, déchets, érosion, dégradation de la flore).                                                                                                                                                                                                                                     |
| Les constructions en hauteur; le dézonage qui permet d'envahir la montagne; la pollution.                                                                                                                                                                                                                                                 |

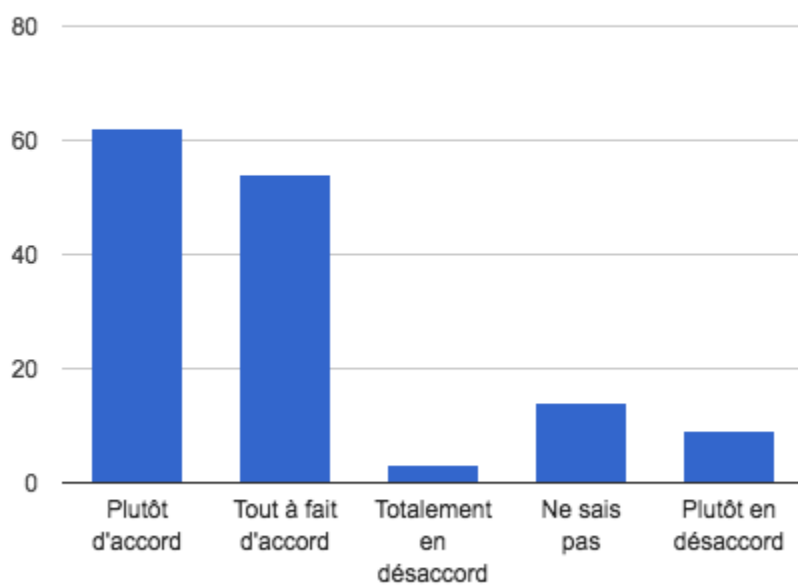
## Réponses au questionnaire : répartition des réponses aux questions fermées

1. Le plan de conservation assurera la préservation à long terme du site patrimonial ainsi que sa mise en valeur.



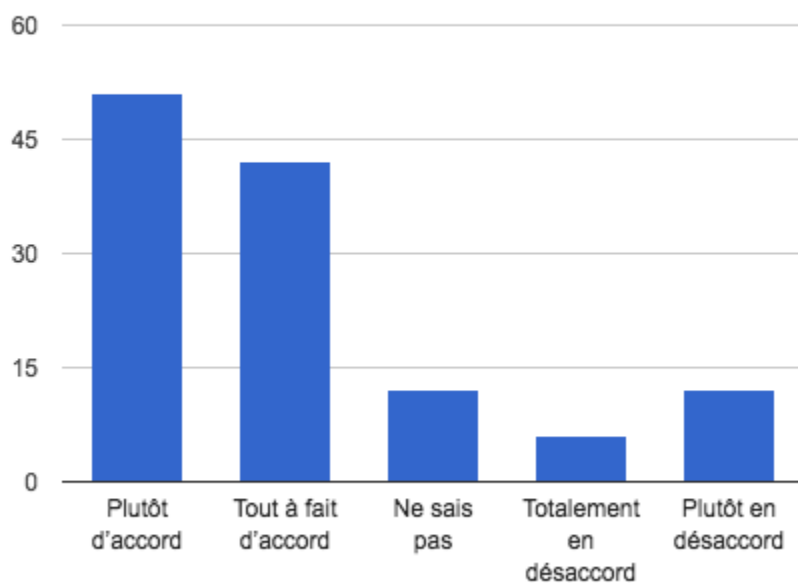
Total : 272 répondants

### 3. La présentation et l'organisation des informations du plan de conservation permettent une bonne compréhension de son contenu.



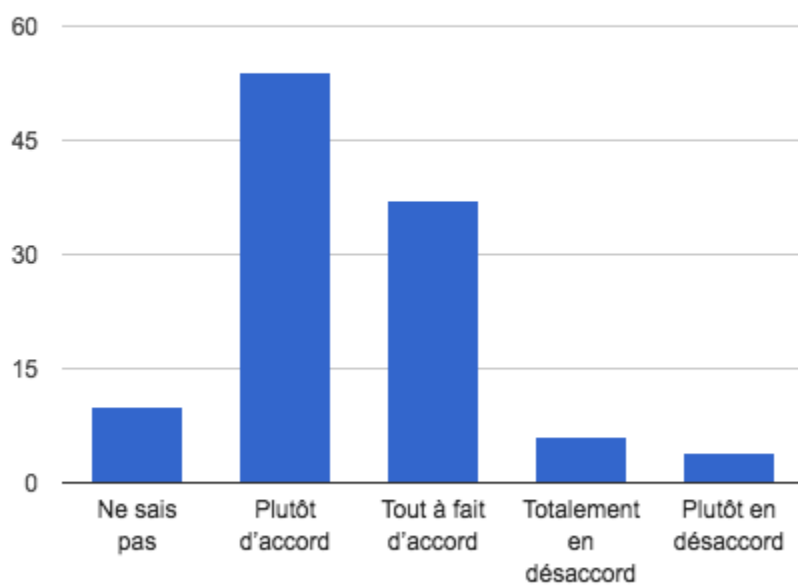
Total : 142 répondants

**4. Le plan de conservation permet de bien comprendre le rôle et les responsabilités des divers intervenants impliqués dans la gestion du site patrimonial du Mont-Royal.**



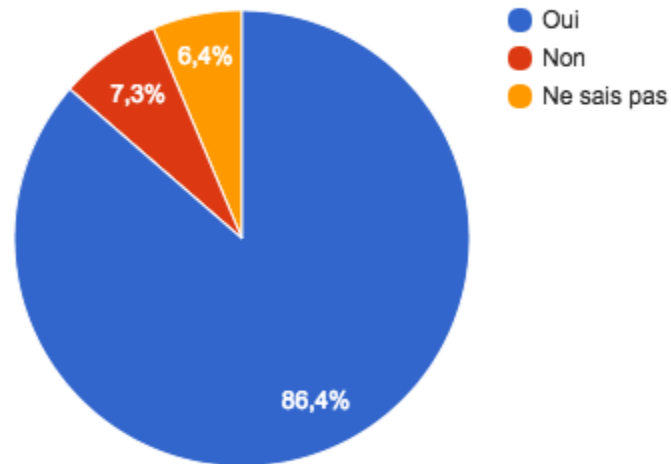
Total : 124 répondants

**5. Le plan de conservation permet de bien comprendre les interventions qui sont souhaitées dans le site patrimonial du Mont-Royal.**



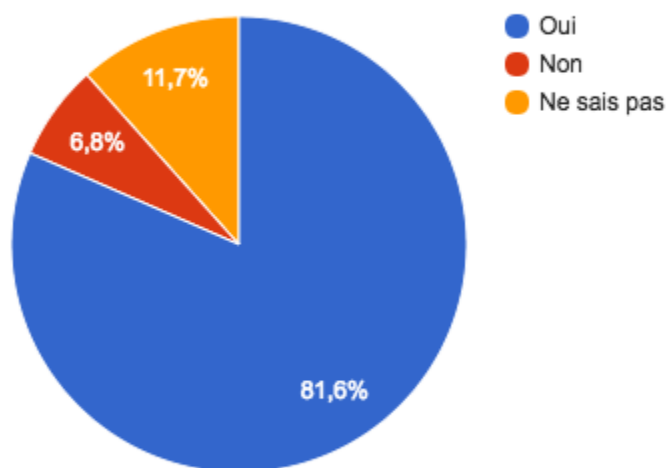
Total : 112 répondants

**6. Valeurs du site patrimonial : est-ce que la description des valeurs patrimoniales fait bien ressortir les raisons pour lesquelles le site patrimonial du Mont-Royal mérite d'être protégé?**



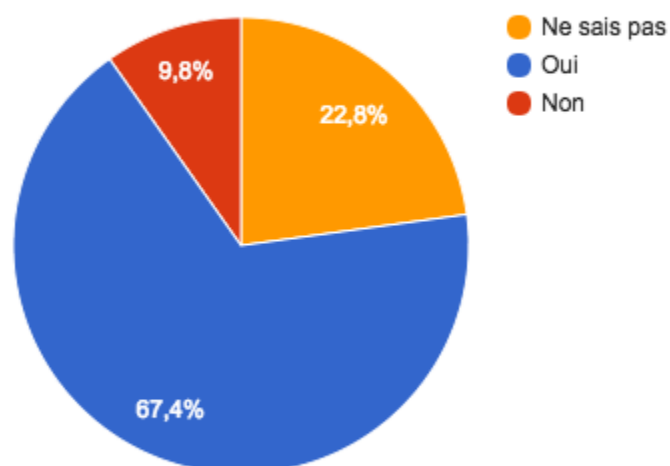
Total : 111 répondants

**7. Caractéristiques du site patrimonial : est-ce que ces caractéristiques sont représentatives des éléments à préserver dans le site patrimonial?**



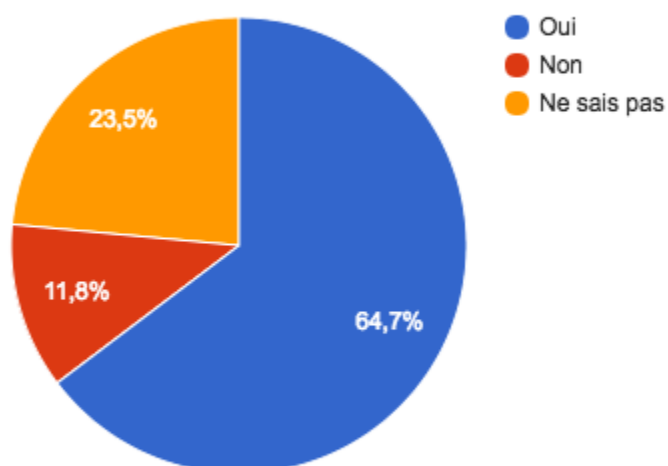
Total : 104 répondants

**8. La liste des points d'observation, percées visuelles, panoramas et points de repère qui sont répertoriés dans le plan de conservation et qui méritent d'être préservés est-elle complète?**



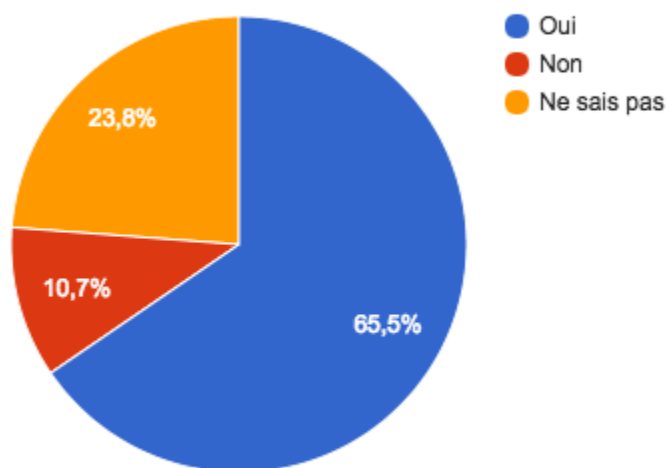
Total : 93 répondants

**9. Les orientations proposées pour la préservation de ces points d'observation, percées visuelles, panoramas et points de repère sont-elles complètes et appropriées?**



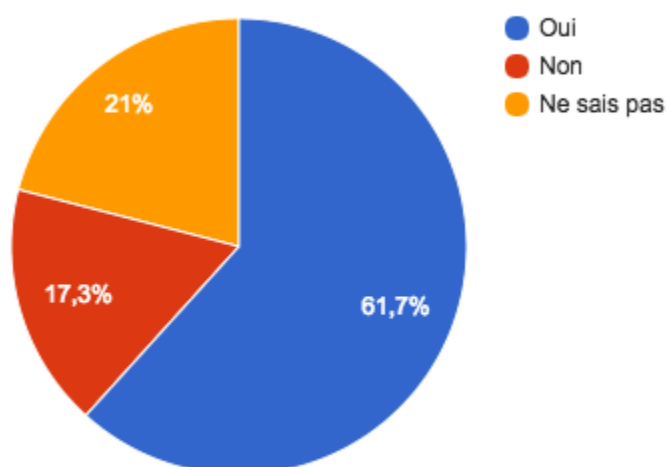
Total : 86 répondants

**10. La description des caractéristiques naturelles qu'il importe de préserver est-elle complète?**



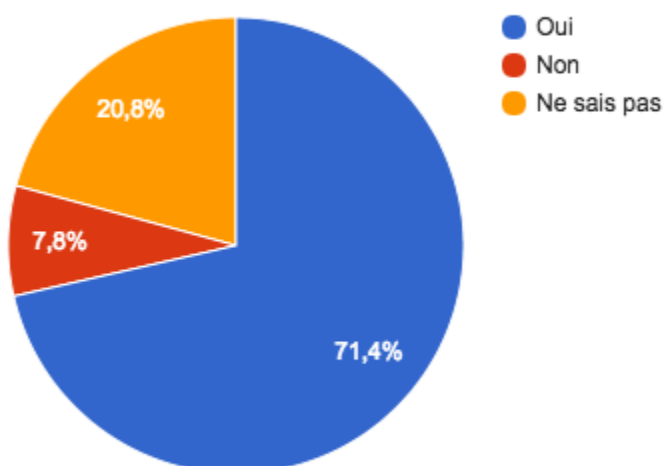
Total : 85 répondants

**11. Les orientations proposées pour la préservation des caractéristiques naturelles sont-elles complètes et appropriées?**



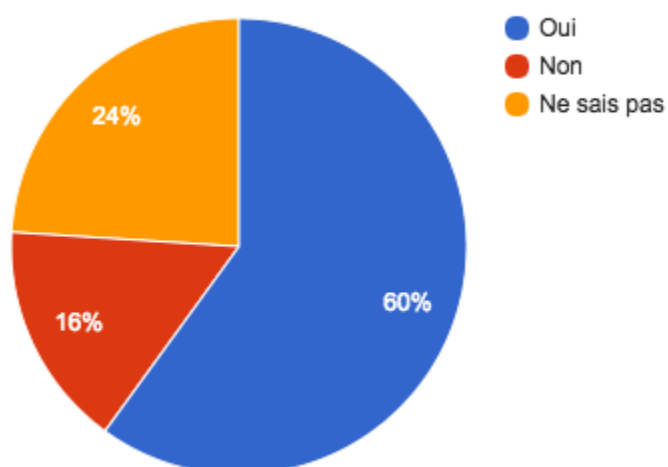
Total : 82 répondants

**12. La section du plan de conservation consacrée au cadre bâti dresse-t-elle un portrait représentatif des composantes bâties qui méritent d'être préservées?**



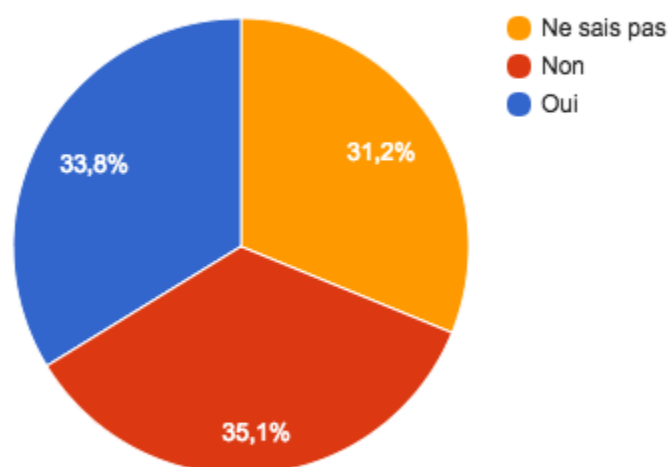
Total : 78 répondants

**13. Est-ce que les orientations concernant les bâtiments existants apparaissent appropriées?**



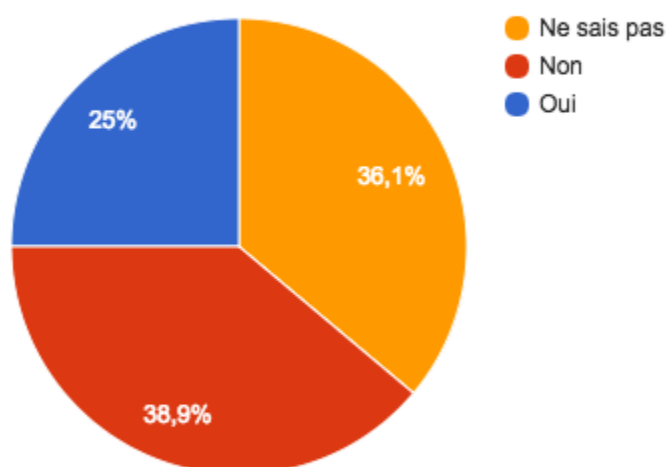
Total : 76 répondants

**14. Les orientations concernant l'agrandissement d'un bâtiment sont-elles complètes et adéquates?**



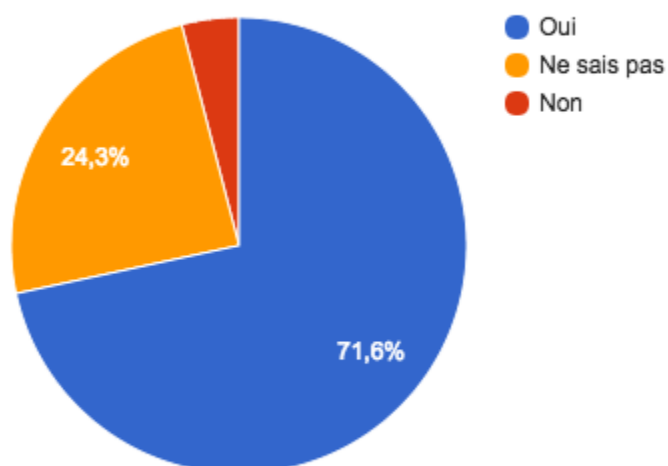
Total : 78 répondants

**15. Les orientations concernant les nouvelles constructions sont-elles complètes et adéquates?**



Total : 73 répondants

**16. Ces orientations permettront-elles d'assurer la préservation des caractéristiques patrimoniales des cimetières présents dans le site patrimonial du Mont-Royal?**



Total : 75 répondants

## **Comité d'audition**

**Yves Lefebvre**

**M.A.P.**

**Président du Conseil du patrimoine culturel du Québec**

**Serge Fillion**

**Urbaniste**

**Lise Martel**

**Avocate à la retraite**

**Julie Ruiz**

**Professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche en écologie du paysage et aménagement**

**Université du Québec à Trois-Rivières**

## Chronologie des travaux

**Le 27 septembre 2016**, le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, annonce la tenue d'une consultation publique sur le projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal.

**Le 28 septembre 2016**, le projet de plan de conservation est rendu public par le Conseil.

**Le 19 octobre 2016**, présentation du projet de plan de conservation par des représentants du ministère de la Culture et des Communications suivie d'une période de questions des citoyens et des groupes. Diffusion du questionnaire en ligne sur le site Web du Conseil.

**Les 22 et 23 novembre 2016**, audience publique.

**Février 2017**, le rapport de consultation et l'avis du Conseil sont remis au ministre.

## Documentation pertinente

Le projet de plan de conservation, la présentation du Ministère, la transcription de l'audience ainsi que les mémoires sont disponibles sur le site Web du Conseil [www.cpcq.gouv.qc.ca](http://www.cpcq.gouv.qc.ca)

**Direction :** Yves Lefebvre

Ann Mundy

**Rédaction :** Jacques Saint-Pierre

**Révision linguistique :** Marie-Élaine Gadbois, Oculus révision

**Dépôt légal – 2017**

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

**© Gouvernement du Québec – 2017**

